

## ACTIVITES DE PROMOTION DE GOUVERNANCE LOCALE AUTOUR DES FORAGES ARTESIENS DE TOHOU ET DE GNANLI\_ZASSA : COMMUNE DE ZOGBODOMEY



### RAPPORT DE SYNTHÈSE et RAPPORTS D'ETAPE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>1. ETAPE DE DIAGNOSTIC RAPIDE</b>	<b>3</b>
<b>2. LES ACTIVITES DEMARREES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU AUTOUR DES SITES PILOTES</b>	<b>7</b>
<b>3. DISPOSITIONS A ENTREPRENDRE POUR LA MISE EN ŒUVRE COHERENTE DES ACTIVITES RETENUES AUTOUR DES FORAGES ARTESIENS AMENAGES DE GNANLI-ZASSA ET DE TOHOUE</b>	<b>9</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>10</b>

#### **DOCUMENTS JOINTS**

- Rapport diagnostic sur les sites pilotes d'activités de gouvernance locale autour des forages artésiens de Tohouè et de Gnanli-Zassa dans la commune de Zogbodomey
- Rapport de l'atelier de formation des comités villageois de pilotage des activités de gouvernance de l'eau autour des forages artésiens aménagés de Tohouè et de Gnanli-Zassa dans la commune de Zogbodomey à Hlanhonou les 22 et 23 décembre 2006
-

## **Introduction**

Après la validation en mai 2006 du rapport sur l'Etat des lieux de la gouvernance de l'eau au Bénin et la proposition d'actions prioritaires à entreprendre, les activités relatives à la mise en œuvre du projet de la gouvernance de l'Eau au Bénin par le PNE\_Bénin ont démarré en novembre 2006. Ainsi, la mise en œuvre d'actions pilotes visant une amélioration de la gouvernance de l'eau à l'échelle de sites retenus sur la base d'un certain nombre de critères a constitué la deuxième étape.

Le présent rapport qui fait le point des activités menées jusqu'à mois de décembre 2006 autour des forages artésiens de Gnanli-Zassa et de Tohouè dans la commune de Zogbodomèy est structuré comme suit. Le chapitre 1 informe sur la justification du choix de ces deux sites, tandis que le deuxième chapitre résume le processus de diagnostic rapide d'identification, de compréhension, d'analyse des problèmes de gouvernance de l'eau au niveau des sites retenus et les actions retenues dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance autour de l'eau. Le chapitre trois quant à lui présente le niveau d'avancement et les résultats déjà obtenus. Quant au chapitre quatre, il renseigne sur les dispositions prises ou à prendre et la suite à envisager pour la mise en œuvre cohérente des activités devant conduire à l'instauration de la bonne gouvernance de l'eau autour des forages artésiens aménagés de Gnanli-Zassa et de Tohouè.

### **1. Justification du choix des deux sites**

Une étude menée à la demande du PNE-Bénin a permis d'identifier les sites d'intérêt au Bénin pour mener des activités dans le cadre des actions de gouvernance autour de l'eau. Sur la base de critères bien définis, certains sites ont été priorisés. Le choix des sites pilotes pour la mise en œuvre du projet de gouvernance de l'eau au Bénin a donc été l'aboutissement d'un processus au nombre duquel s'est inscrit une mission composée d'un Expert du PNE-Bénin, du coordonnateur PNE-Bénin et de deux consultants qui ont rencontré les maires de communes abritant ces sites, les responsables de services déconcentrés de l'Etat, les points focaux du PNE-Bénin, les associations constituant des acteurs de premier rang en ce qui concerne les sites pilotes ciblées, etc..

La situation de gouvernance autour des deux forages artésiens est relative d'une part, au manque de collaboration entre les acteurs et les usagers d'eau autour des forages de Gnanli-Zassa et de Tohouè, et d'autre part, à la faible capacité des groupements opérant autour des ces forages à s'organiser pour entreprendre des négociations afin d'assurer le bon développement de certaines de leurs activités liées à l'usage de la ressource eau. Les sites des forages artésiens de Gnanli-Zassa et de Tohouè ont été retenues parce qu'ils ont des potentialités pour les cultures maraîchères et piscicoles, activités déjà menées par les communautés et qui offrent l'opportunité d'expérimenter des actions dans le cadre de la promotion de la gouvernance locale autour de la ressource eau.

## **2. Etape de diagnostic rapide**

La phase approfondie de l'étude diagnostique sur les sites pilotes d'activités de gouvernance locale autour des deux forages artésiens dans la commune de Zogbodomey s'est déroulée le samedi 18 novembre 2006 dans les localités de Tohoué et Gnanli Zassa. Cette rencontre a été précédée de séances d'information au niveau de la commune de Zogbodomey et des deux localités.

A cette étape de diagnostic, trois objectifs sont visés, à savoir :

- Effectuer un diagnostic rapide d'identification, de compréhension et d'analyse des problèmes de gouvernance de l'eau autour des forages artésiens ;
- Définir les actions à mener pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance de l'eau autour de ces forages artésiens ;
- Rechercher les moyens nécessaires et assurer la mise en œuvre des actions d'amélioration de la gouvernance retenues.

Déroulée dans chacune des deux localités, cette étape de diagnostic a rassemblé 65 personnes (23 hommes et 42 femmes) dans la localité de Tohoué et 73 participants (42 hommes et 31 femmes) dans la localité de Gnanli-Zassa.

Les rencontres ont démarrées par une séance plénière suivie d'une séquence de focus groups. Les groupes (1 pour chacune des localités) constitués majoritairement d'hommes ont discuté des aspects relatifs à l'activité piscicole

tandis que ceux constitués principalement de femmes ont abordé les aspects liés à l'activité de maraîchage.

Au cours de la seconde plénière, chacun des focus groups a rendu compte des résultats de leurs travaux qui ont été validés.

Les actions retenues au terme de cette étape se présentent comme suit :

Dans les deux localités les activités la pisciculture et le maraîchage déjà menées par des groupements du village ont été retenues pour être promues :

Il s'agit donc :

- de redynamiser l'activité piscicole pratiquée à l'aide de bassins piscicoles aménagés en nombre insuffisant et tous presque dans un état de défectuosité. En effet, les bassins existants n'étant pas assez profonds, il y a un besoin de surcreusement afin d'atteindre la profondeur de 1,5 mètres requise. De même la réduction du volume d'eau arrivant aux trous à poissons existant du fait de l'aménagement du forage artésien (une importante partie de l'eau est inutilement versée dans la nature) prive l'activité piscicole de la quantité d'eau requise. Pour y remédier, il est nécessaire de réaliser des canalisations pouvant permettre de réduire l'infiltration de l'eau dans le sol et assurer une irrigation optimale des bassins piscicoles existants et ceux à construire ;
- d'améliorer la pratique de l'activité de maraîchage pratiquée par des groupements de femmes dans les deux localités. La satisfaction des besoins en intrants (semences améliorées, fumures et produits phytosanitaires) et équipements (instruments aratoires, motopompe, gants, etc.) a été exprimée par les membres des groupements de maraîchers.

L'étape de diagnostic et d'adoption de propositions concrètes pour une gouvernance améliorée autour de la ressource eau dans les deux localités a été sanctionnée par la mise en place pour chaque localité d'un comité de pilotage des actions retenues. Ces comités regroupent des membres influents des groupements de pisciculteurs et de maraîchers. En appui-assistance à ces

comités, des membres ont été identifiés pour constituer les conseils de surveillance.

Les tâches ci-après ont été retenues pour ces deux comités de pilotage mis en place (un pour la localité de Gnanli-Zassa et l'autre pour celle de Tohouè) :

- la coordination des activités des différentes catégories de groupements ;
- le plaidoyer en faveur des groupements auprès de la commune, aux fins de recherche de partenaires pour financements d'activités liées à l'utilisation des eaux de surface et des points d'eau modernes relevant de son domaine territorial ;
- la recherche de partenaires techniques en étroite collaboration avec la commune en vue de l'amélioration de leurs performances dans divers domaines susceptibles de favoriser l'éclosion de structures viables et des débouchés pour l'écoulement des produits.

De même, il est retenu que les responsables des comités de pilotage doivent :

- mettre en place un mécanisme de communication avec les autorités communales et des processus qui garantissent une gestion transparente et efficace des fonds reçus ;
- négocier à un taux raisonnable les redevances communales au cas où elles seraient exigées.

De façon globale, les séances de diagnostic dans les deux localités ont permis aux acteurs locaux, en présence du représentant de la commune de faire l'état des lieux de la gestion économique des deux forages artésiens aménagés et du potentiel que constitue la rivière Hlan. Si des propositions font ressortir la nécessité de faire arrêter l'écoulement de l'eau par fuite sur les installations du forage artésien, on note une absence totale d'initiative des communautés dans le sens d'une gestion durable du système d'approvisionnement en eau potable (meilleure maîtrise de l'artésianisme, propreté autour le l'aménagement, réparation des robinets endommagés).

Les plans d'action retenus se présentent comme suit :

N°	ACTIVITES	BENEFICIAIRES	ASPECTS QUANTITATIFS	RESPONSABLES	INTERVENANTS	PERIODES (à partir du début de la mise en œuvre)	FINANCEMENT
<b>Sur le plan organisationnel</b>							
1	Renforcer les capacités organisationnelles et de négociation des membres des comités de pilotage	Membres du comité de pilotage de Gnanli Zassa et de Tohoué	22	Comité de pilotage (CP)	animateur ONG, formateurs, S-Eau	décembre 2006	Prise en charge animateur/formateurs et logistique par PNE;
2	Former les responsables des groupements de maraîchers et de pisciculteurs sur la bonne gouvernance et ses enjeux	Responsables (président, secrétaire, trésorier) des groupements	20 (16 + 4 membres CP)	Comité de pilotage (CP)	Animateur ONG, formateurs, service départemental de l'Eau	1 <sup>er</sup> trimestre 2007	Prise en charge animateur/formateur et logistique par PNE;
3	Planifier les activités de production maraîchère en tenant compte des spéculations ciblées et des périodes d'opportunité accrue	Membres des 4 groupements de maraîchers	60	Comité de pilotage	Animateur ONG/Responsable CeRPA service départemental de l'Eau	1 <sup>er</sup> trimestre 2007	Prise en charge formateur et logistique par PNE
4	Former les membres des comités de pilotage à l'organisation de rencontres de négociation dans le cadre de la recherche de partenaires autres que le PNE-Bénin	Membres du Comité de pilotage	22	Comité de pilotage		1 <sup>er</sup> trimestre 2007	Prise en charge partielle par PNE
5	Rechercher des appuis financiers pour la mise en œuvre des activités de maraîchage et de piscicultures	Les groupements de maraîchers de pisciculteurs		CP/responsables des groupements	Animateur ONG/ S Eau l'Eau et CeRPA	1 <sup>er</sup> trimestre 2007	Comité de pilotage
6	Initier un partenariat avec la commune les groupements à travers les comités de pilotage (définir les appuis attendus de la commune et les redevances à verser à la commune au titre des activités de production exercées par chacun des groupements)			Comité de pilotage	Membres du CP et responsables de la commune	1 <sup>er</sup> trimestre 2007	Comité de pilotage
7	Mise en place de mécanisme de prévention et de gestion des conflits pouvant naître autour d'activités liées à l'utilisation des deux forages artésiens	Communautés de Gnanli Zassa et de Tohoué		Comité de pilotage	Animateur ONG, service départemental de l'Eau	1 <sup>er</sup> trimestre 2007	
<b>Sur le plan technique et matériel</b>							
8	Organiser des formations spécifiques sur le bon déroulement des activités de maraîchage d'une part et de pisciculture de l'autre					1 <sup>er</sup> trimestre 2007	
9	Négocier avec les propriétaires de terres dans les zones propices au maraîchage en vue d'augmenter les superficies emblavées	Tous les membres des groupements de maraîchage concernés		CP et responsables de groupements des maraîchers	Propriétaires terriens, CP et membres de groupements des maraîchers	A partir du 1 <sup>er</sup> trimestre 2007	
10	Négocier avec les propriétaires de terres dans les zones propices à la réalisation de trous à poissons en vue d'en construire de nouveaux	Tous les membres des groupements de pisciculture concernés		CP et responsables de groupements de pisciculture	Propriétaires terriens, CP et membres de groupements des pisciculteurs	3 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> trimestres	Prise en charge formateurs, maintenanciers et partie logistique par PNE
11	Réaliser une étude technique sur l'aménagement des bassins piscicoles et la réalisation des conduites d'eau vers ses bassins	Groupements de pisciculteurs	Voir devis	Comités de pilotage (CP)	Bureau d'études	décembre 2007	Prise en charge frais études par PNE-Bénin

N°	ACTIVITES	BENEFICIAIRES	ASPECTS QUANTITATIFS	RESPONSABLES	INTERVENANTS	PERIODES (à partir du début de la mise en œuvre)	FINANCEMENT
12	Obtenir de financements pour la construction de conduite d'eau en maçonnerie pour le transport de l'excédant d'eau des forages artésiens aménagés vers les trous à poissons	Tous les membres des groupements de pisciculture concernés	Voir résultat étude technique	Comités de pilotage		1 <sup>er</sup> trimestre 2007	
13	Obtenir les subventions nécessaires pour le surcreusement des bassins piscicoles existants et la réalisation de nouveaux	Tous les membres des groupements de pisciculture concernés		Comités de pilotage		1 <sup>er</sup> trimestre 2007	
14	Acquérir l'équipement des groupes piscicoles en outillages divers et éléments pour la fabrication de provendes destinées à l'alimentation des poissons	Groupements de pisciculteurs		Comités de pilotage		1 <sup>er</sup> trimestre 2007	
15	Démarrer les activités de surcreusement des bassins piscicoles existants et des nouveaux à réaliser	Groupements de pisciculteurs		Comités de pilotage	Membres des groupements de pisciculture concernés, bureau d'études pour le suivi	Avril 2007	Groupements de pisciculteurs et partenaires financiers
16	Organiser des formations dans le cadre d'une bonne maîtrise technique, organisationnelle et une gestion adéquate des activités de maraîchage et de pisciculture	Membres de bureaux des groupements concernés		Comités de pilotage		2 <sup>ème</sup> trimestre 2007	

- NB 1) Les frais de fournitures, de secrétariat et autres frais de communication ne sont pas pris en compte dans ce tableau  
2) Les temps de préparation et de compte rendu des intervenants extérieurs ne sont pas pris en compte dans ce tableau

## 2. Les activités démarrées dans le cadre de la promotion de la gouvernance de l'eau autour des sites pilotes

La mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de la promotion de la gouvernance de l'eau se révèle tributaire de trois déterminants à savoir :

- l'engagement des bénéficiaires à travers les actions opportunes des comités de pilotage ;
- l'accompagnement de l'ONG qui joue un rôle de facilitation essentiel, étant donné les limites observées au niveau des membres des comités de pilotage en terme de capacité à assumer les tâches qui découlent de leurs responsabilités ;
- la disponibilité d'une structure telle que le PNE-Bénin à apporter encore pendant un certain temps l'appui indispensable à l'ONG locale et au comité de pilotage pour la recherche de partenaires et la poursuite de leurs activités dans le cadre de la promotion de la gouvernance de l'eau autour des sites pilotes.



Avec l'appui du PNE-Bénin, deux activités importantes du plan d'actions ont eu lieu au cours du mois de décembre 2006. Il s'agit de :

- L'atelier de formation des comités villageois de coordination des utilisations productrices de l'eau (comités de pilotage), tenu à Hlanhonou les 22 et 23 décembre 2006. L'objectif poursuivi par cet atelier a été le renforcement des capacités en leadership et en négociation des membres des comités de pilotage des deux projets (pisciculture et maraîchage) retenus dans chacune des deux localités (Gnanli-Zassa et Tohouè) dans le cadre de la promotion de la gouvernance de l'eau autour des forages artésiens. Cet atelier, dont le rapport est annexé au présent document a connu la participation de 29 personnes parmi lesquelles se trouvent des responsables des trois groupements de production maraîchère, essentiellement des femmes, et de 2 groupements de pisciculteurs constitués d'hommes. La présence du point focal du PNE-Bénin pour la zone, de l'animateur de l'ONG ALIDIPE qui accompagne les comités de pilotage dans cette initiative, du responsable Eau du service technique de la mairie de Zogbodomey et du coordonnateur national du PNE-Bénin a renforcé le consultant formateur dans la transmission d'un message clair et ponctué d'exercices pratiques ayant facilité la compréhension des participants sur les termes nouveaux abordés. Cet atelier a permis en outre aux participants de mieux s'approprier des qualités de leaders, et de la nécessité pour chaque leader de s'engager au service du groupe. Le concept de négociation, son intérêt et les techniques de négociation ont été le second point d'intérêt de l'atelier. Un exercice de production et de vente de perles, organisé par groupe, a permis d'aborder le thème et les divers objectifs pédagogiques liés. Il ne fait aucun doute que les notions apprises au cours de ces deux journées ont fait germer au niveau des participants les qualités dont ils devront faire montre pour assumer de façon convenable la mission qui leur incombe en tant que membre des comités de pilotage. Le suivi-conseil de l'animateur de l'ONG au cours de l'accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action constitue un gage pour une meilleure maîtrise des notions acquises.

- L'étude technique de faisabilité de l'aménagement des forages artésiens de Gnanli-Zassa et de Tohouè en vue de l'assainissement des alentours, du drainage et de l'utilisation du surplus d'eau. Financée par le PNE-Bénin cette étude a été réalisée par l'EGT en décembre 2006. Elle a permis de rassembler les informations nécessaires en termes de la conception des aménagements d'assainissements des alentours des forages d'une part, et d'ouvrages de drainage et d'utilisation des surplus d'eau, d'autre part. Donnant des informations détaillées sur le descriptif et l'estimatif en matière de réalisation des aménagements envisagés, cette étude qui a estimé les coûts de réalisation des ouvrages à environ huit millions quatre cent mille (8.400.000) francs CFA pour Tohouè et sept millions huit cent mille (7.800.000) francs CFA pour Gnanli-Zassa constitue un document de référence pour les comité de pilotage dans leur démarche de recherche de financement pour l'exécution de ces travaux d'aménagement.

### **3. Dispositions à entreprendre pour la mise en œuvre cohérente des activités retenues autour des forages artésiens aménagés de Gnanli-Zassa et de Tohouè**

Il s'agit d'énoncer des règles dont l'observance permettrait une exécution du plan d'action retenue et l'atteinte des objectifs visés.

Sur le plan organisationnel

- Poursuivre l'accompagnement des comités de pilotage en la maîtrise des démarches pour le bon déroulement de la mission à eux assignée. A cet effet, il est souhaitable que l'animateur de l'ONG ALDIPE (Pamphile Adjovi) et le point focal PNE-Bénin pour la zone (Véronique Ayissi) soient quelques peu intéressés par le PNE-Bénin pour assurer cet accompagnement nécessaire.
- Assurer que les membres de comités de pilotage travaillent en parfaite collaboration (information et communication) avec la commune plus particulièrement les personnes à charge du volet eau.

Sur le plan technique

- Accompagner les membres des comités de pilotage tout au long des négociations nécessaires à la réalisation des actions envisagées (rôle à jouer par l'animateur ALDIPE et le point focal PNE-Bénin de la zone).

- Avoir les capacités nécessaires pour suivre et apporter les appuis nécessaires aux différents partenaires recrutés pour la mise en œuvre des réalisations retenues dans le cadre des aménagements retenus.
- Présenter et faire valider l'étude technique de faisabilité de l'aménagement des forages artésiens de Tohoué et de Gnanli-Zassa en vue de l'assainissement des alentours, du drainage et de l'utilisation du surplus d'eau.

Sur le plan financier

- La composante Approvisionnement en Eau Potable et Education à l'Hygiène du PADSEA 2 dispose de fonds destinés à la promotion des activités génératrices de revenus autour des forages aménagés dans le département du Zou. Grâce aux négociations à entreprendre, il est fort probable de mobiliser une partie de ses fonds dans les activités d'aménagement pour la promotion de la pisciculture voire le maraîchage.

## **Conclusion**

Il ressort du chemin parcouru au cours des deux mois d'actions autour des forages artésiens aménagés de Tohoué et Gnanli-Zassa, que le PNE-Bénin a opéré un bon choix en identifiant ces deux sites. En effet, au vu des thématiques développées lors des diagnostics, des actions programmées, des formations au bénéfice des membres des comités de pilotage et des études préalables effectuées d'une part, et d'autre part, de l'opportunité qu'offre la composante AEEH du PADSEA2 pour le financement des activités programmées à venir, il ne fait aucun doute que ces deux sites seront des cas d'école pour l'expérimentation de la gouvernance locale autour de l'eau au Bénin.

- Rapport diagnostic sur les sites pilotes d'activités de gouvernance locale autour des forages artésiens de Tohouè et de Gnanli-Zassa dans la commune de Zogbodomey

## **PNE**

### **RAPPORT DIAGNOSTIC SUR LES SITES PILOTES D'ACTIVITES DE GOUVERNANCE LOCALE AUTOUR DE DEUX FORAGES ARTESIENS DANS LA COMMUNE DE ZOGBODOMEY**

#### **Plan**

**Introduction**

**Objectif**

**Déroulement de la séance**

- Participants**
- Démarche de travail**
- Informations collectées sur la localité**
- Utilisation des points d'eau existants et diagnostics des problèmes**
- Résultat de l'analyse des problèmes : approches de solutions**

**Conclusion**

# 1. Introduction

La phase approfondie de l'étude diagnostique sur les sites pilotes d'activités de gouvernance locale autour des deux forages artésiens dans la commune de Zogbodomey s'est déroulée le samedi 18 novembre 2006 dans les localités de Tohoué et Gnanli Zassa. Cette rencontre a été précédée de séances d'information au niveau de la commune de Zogbodomey et des deux localités. Monsieur ...Mesmin du service technique de la commune à charge de l'eau a activement participé aux deux rencontres déroulées dans ces localités distantes d'environ 1500 mètres.

## 2. Objectif :

- Effectuer un diagnostic rapide d'identification, de compréhension et d'analyse des problèmes de gouvernance de l'eau autour des forages artésiens
- Définir les actions à mener pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance de l'eau autour de ces forages artésiens
- Rechercher les moyens nécessaires et assurer la mise en œuvre des actions d'amélioration de la gouvernance retenues.

## 3. Déroulement de la séance

### 3.1. Participants

#### 3.1.1. Cas de la localité de Tohoué

Soixante cinq personnes de la localité ont pris part à cette rencontre dont 23 hommes et 42 femmes (cf. liste de présence à l'annexe 1). Parmi eux se trouvent les femmes membres de groupement de maraîchers, les hommes qui pratiquent la pisciculture, des personnes ressources, les membres du comité directeur de l'AUE du forage artésien. Signalons la présence à cette rencontre d'un représentant de la mairie de Zogbodomey.

#### 3.1.2. Cas de la localité de Gnanli Zassa

Ici il y a eu soixante treize participants dont 42 hommes et 31 femmes (cf. liste de présence à l'annexe 2). Parmi eux se trouvent les femmes membres de groupement de maraîchers, les hommes qui pratiquent la pisciculture, des personnes ressources, les membres du comité directeur de l'AUE du forage artésien. Signalons la présence à cette rencontre d'un représentant de la mairie de Zogbodomey.

### 3.2. Démarche de travail

Les travaux ont mis un grand retard pour démarrer au niveau des deux localités à cause des difficultés rencontrées pour mobiliser la population qui pourtant était avertie de la date et heure de la rencontre.

Dans la localité de Tohoué, la rencontre a été animée par madame Ayissi Véronique assistée d'une animatrice.

Dans la localité de Gnanli Zassa, la séance a été animée par Idelphonse Elègbè assisté de Adjovi Phamphile, coordonnateur de l'ONG ALDIPE.

Les rencontres ont démarrées par une séance plénière suivie d'une séquence de focus groups. Le groupe constitué majoritairement d'hommes a discuté des aspects relatifs à l'activité

piscicole tandis que le groupe constitué principalement de femme a abordé les aspects liés à l'activité de maraîchage.

Au cours de la seconde plénière, chacun des focus groups a rendu compte des résultats de leurs travaux qui ont été validés et présentés dans le présent rapport.

### **3.3. Informations collectées sur la localité**

#### **3.3.1. Cas de la localité de Tohouè**

- Dans cette localité, il existe deux points d'eau :
  - la rivière Hlan située derrière les cases
  - le forage artésien aménagé à l'entrée
- En matière de production la vie associative dominée par les groupements d'hommes et les groupement de femmes. Il s'agit de :
  - trois groupements de pisciculteurs disposant de huit trous à poissons
  - les groupements de femmes que sont :
    - Nonvignon dont les activités principales sont le stockage des produits vivriers (maïs, haricot) et la transformation du noix de palme en huile rouge ;
    - Gbénonkpo et Adjodolé qui exercent dans la préparation et la vente de beignets et l'akassa
  - deux groupements de maraîchage.

#### **3.3.2. Cas localité de Gnanli Zassa**

- Dans cette localité, il existe deux points d'eau :
  - la rivière Hlan située derrière les cases
  - le forage artésien aménagé
- En matière de production la vie associative dominée par les groupements d'hommes et les groupement de femmes. Il s'agit de :
  - deux groupements de pisciculteurs disposant de cinq trous à poissons
  - deux groupements de femmes qui s'adonnent aux activités de maraîchage. Le maraîchage est réalisé le long du cours d'eau Hlan. Les femmes louent les terres auprès des propriétaires terriens au prix de 2000 francs par cantin et par an. Le labour pour l'oignon est à 2000F par cantin alors que pour le piment, la tomate, le gombo et l'oignon, il est à 1000F par cantin.

### **3.4. Utilisation des points d'eau existants et diagnostics des problèmes**

#### **3.4.1. Cas de la localité de Tohouè**

L'utilisation faite des deux points d'eau et les problèmes majeurs sous jacents sont récapitulés dans le tableau ci après.

<b>Point d'eau</b>	<b>Utilisation faite</b>	<b>Problèmes majeurs actuels</b>
Rivière Hlan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche artisanale à l'hameçon par les hommes</li> <li>- Baignade par les femmes</li> <li>- Transformation de noix de palme en huile rouge par des groupements et des individus ;</li> <li>- Eau transportée dans bidons de quatre litres comme eau de boisson dans les champs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondation de la piste pendant la saison pluvieuse suite au débordement de la rivière rendant la traversée pour aller dans les champs très difficile ; même les champs sont envahis ;</li> <li>- Pour accéder à la rivière un ponceau a été réalisé avec des matériaux locaux (à base de rônier); mais le ponceau cède souvent après quelques mois ;</li> </ul>
Forage artésien aménagé	<p>Eau disponible à tout moment ayant pour usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau de boisson, usage domestique (vaisselle lessive, préparation de repas, douche)</li> <li>- Maraîchage</li> <li>- Pisciculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités autour du point d'eau réalisées par les hommes (baignade) et les femmes (lessive et parfois vaisselle) polluent l'eau avec l'effet de mousse et sont objet de conflits entre les hommes et les femmes ;</li> <li>- Survenance de conflits parfois ouverts qui ont pour conséquence, le refus de femmes d'entretenir les alentours du point d'eau et de vendre de l'eau ;</li> <li>- Ecoulement de l'eau dans la nature à partir du forage artésien jaillissant qui occasionne : l'effondrement des latrines du fait de la nature du sol car à 3 mètres il y a déjà de l'eau ;</li> <li>- Difficulté de construction de latrines due à l'affleurement de la nappe phréatique ;</li> <li>- Risque d'effondrement des maisons en matériau local longeant le parcours de l'eau ruisselée du forage artésien jaillissant ;</li> <li>- Suintement de l'eau au niveau des murs des cases attenant au forage artésien jaillissant ;</li> <li>- Parcelles situées aux alentours du déversement de l'eau du forage sont hydromorphes et pleines de boue donc parcelles difficiles à exploiter ;</li> <li>- Dégradation des portes de certains habitats qui ne se ferment plus, due à l'effet de l'inondation créée par l'eau du forage artésien ;</li> <li>- Manque de ressources financières pour achat de robinet de remplacement pour la borne fontaine ;</li> <li>- Non respect des textes fondamentaux élaborés lors de l'aménagement du forage artésien jaillissant ;</li> <li>- Divagation des bœufs venant s'abreuver au niveau au point d'eau et y déposant des bouses, sources de pollution de l'eau du forage artésien ;</li> <li>- Les aménagements réalisés sur le forage artésien ont cédé en partie et l'entretien des alentours du point pose problème.</li> </ul>



### 3.4.2. Cas localité de Gnanli Zassa

Points d'eau existants	Utilisation faite	Problèmes majeurs actuels
Hlan	Eau de boisson dans les champs Arrosage des plants maraichers	Dégradation du sol Ensablement du lit du cours d'eau Pollution du cours d'eau par les déchets industriels de l'usine d'huilerie FRUDOR de Cana Violation des interdits : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport de cadavre sur le cours d'eau</li> <li>- Elevage de porc dans les villages traversés par le cours d'eau</li> <li>- Consommation de la viande du porc par des usagers du cours d'eau</li> <li>- Vaisselle de récipients dont la paroi extérieure est noircie des suites de son usage sur un foyer</li> </ul>
Forage artésien aménagé	Eau de boisson au niveau des ménages Usages domestiques Alimentation en eau des trous à poissons	Dégradation de la dalle anti borbier Erosion en dessous de la dalle Prise gratuite de l'eau hypothéquant la gestion pérenne de l'ouvrage Absence de conduite pour amener l'eau qui s'écoule du forage artésien vers les trous à poisson Insuffisance de l'eau au niveau des trous à poissons (perte de l'eau dans la nature)

## 3.5. Résultat de l'analyse des problèmes : approches de solutions

### 3.5.1. Cas de la localité de Tohouè

#### 3.5.1.1 Gestion des déchets

Les ordures ménagères sont jetées dans des trous et brûlées par moments quand les trous sont pleins. Il faudra créer une décharge des ordures ménagères dans un endroit approprié et à proximité de la localité. Une étude sommaire devra être faite en ce qui concerne son aménagement et sa gestion dans le respect des règles en la matière.

Les eaux usées sont déversées dans les cours des maisons et dans les champs abandonnés ; tous les trous sont pleins d'eau. Aussi dans tout le village, il n'y a que trois maisons dotées de latrines. Des actions seront entreprises avec les responsables de comités de pilotage des actions retenues dans le cadre de la promotion de la gouvernance concertée autour des forages pour des actions adéquates de promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

#### 3.5.1.2. Activités autour des points d'eau

##### **Domaine pisciculture**

Malgré que la situation s'y prête, il n'y a pas d'extension de trous à poissons.

Les bassins piscicoles (trous à poissons) ne sont pas assez profonds, il y a beaucoup d'un surcreusement pour atteindre une profondeur de 1m50.

Avec l'aménagement du forage artésien le cours de ruissellement de l'eau du forage artésien a été modifié et les trous à poissons manquent d'eau.

La première solution à entreprendre pour relancer l'activité piscicole dans le village est la réalisation d'un système de conduite d'eau à travers des canaux des tuyaux de déversement de l'eau du forage artésien aménagé jusqu'aux trous à poissons.

Ensuite il s'agira de :

- l'aménagement (surcreusement) des bassins piscicoles existants et de réalisation de nouvelles ;
- l'équipement des groupes piscicoles en outillages divers et éléments pour la fabrication de provendes destinées à l'alimentation des poissons.

Il convient de noter qu'une conduite d'eau avait été réalisée sur un prêt d'un million de francs CFA reçu du Ministère à charge de l'agriculture afin de favoriser le transport de l'eau vers les trous à poissons. Ce travail mal réalisé par l'entrepreneur n'est actuellement d'aucune utilité.

### ***Domaine maraîchage***

#### **Pépinières des semences diverses**

Bien que le contexte s'y prête, permanence de l'eau au niveau du cours d'eau Hlan et volonté d'une partie de la communauté à s'adonner à cette activité, son expansion dépend de la disponibilité des terres. Il importe de trouver les voies et moyens pour rendre les parcelles disponibles pour les femmes par location ou cession.

La mise en œuvre des activités nécessite un financement extérieur et des actions de plaidoyer internes à la localité pour trouver une réelle solution à l'accès des maraîchers 'en vue l'accès aux lopin de terre nécessaire.

#### **3.5.1. Cas de la localité de Gnanli Zassa**

Face aux problèmes identifiées, la communauté s'inscrit dans des actions autour de deux activités : la pisciculture menée par deux groupements d'hommes et le maraîchage exercé par un groupement de femmes et un autre groupement d'hommes.

#### ***Maraîchage***

<b>Activités</b>	<b>Personnes impliquées</b>	<b>Superficie emblavée/ personne</b>	<b>Revenus par cantin F</b>	<b>Problèmes identifiés</b>	<b>Perspectives</b>
Maraîchage : - Piment - Tomate - Gombo - Oignon - Gboman	Femmes : 40  Hommes : 50	2 cantins 1 cantin 1 cantin 1 cantin 0,5cantin	80 000 100 000 32 000 20 000	Manque d'équipements Manque de fumures Manque d'appui financier	- Mise sur pied de groupements - Recherche d'appui financier - Augmentation de surfaces emblavées - Acquisition d'équipements pour le maraîchage - Initiation d'un partenariat avec la commune (maître d'ouvrage des points d'eau à l'heure de la décentralisation) pour apport et paiement redevance communale pour le suivi, souhaitée par les personnes touchées : 500F / cantin/an par exemple - Mise en place de mécanisme chargé des prévenir et de gérer les conflits pouvant naître autour des activités liées à l'utilisation des deux points d'eau

### *Pisciculture*

Activité	Personnes impliquées	Nombres de trous à poissons	Trous supplémentaires envisagés	Actions à entreprendre
Pisciculture	Hommes Groupement I : 16	3	6	<ul style="list-style-type: none"><li>- Construire une conduite d'eau en maçonnerie pour le transport de l'excédent d'eau du forage artésien aménagé vers les trous à poissons</li><li>- Acquérir l'équipement des groupes piscicoles en outillages divers et éléments pour la fabrication de provendes destinées à l'alimentation des poissons</li><li>- Etablir un groupe de leaders dynamiques capables de servir de négociateurs dans l'intérêt commun</li><li>- Initier un partenariat avec la commune pour bénéficier de son soutien pour les actions à entreprendre</li><li>- Entreprendre des négociations avec des partenaires (S Eau, PNE,..) pour les interventions ciblées pour les réalisations et la formation adéquate</li></ul>
	Hommes Groupement II : 16	2	3	

## **4. Conclusion**

Les séances de diagnostics dans les deux localités ont permis aux acteurs locaux en présence du représentant de la commune de faire l'état des lieux de la gestion économique de leur forage artésien aménagé et du potentiel que constitue la rivière Hlan. Si des propositions sont ressorties en ce qui concerne la nécessité de faire arrêter l'écoulement de l'eau par fuite sur les installations du forage artésien, on note une absence totale d'initiative des communautés dans le sens d'une gestion durable du système (meilleure maîtrise de l'artésianisme, propreté autour le l'aménagement, réparation de certaines installations endommagées telles que les robinets).

Dans la prochaine étape consistera à la validation des actions retenues au niveau de chacune des deux communautés. Toutefois, au cours la séance, il serait utile d'attirer l'attention de la communauté sur les importantes omissions faites et énumérées ci-dessus. Il faudra également proposer que chaque localité désigne une structure de coordination et de négociation et en même temps identifier avec les participants leur besoin de renforcement de capacités.

## Annexe 1 : Liste présence dans la localité de Tohouè

N°	NOM ET PRENOMS HOMMES	NOM ET PRENOMS FEMMES
01	AGLIGAN Athanase	AGLIGAN Yvonne
02	AKOSSE Damien	AKOSSE Thérèse
03	KPOGBE Lucien	ADJAHA Ahwanyiso
04	AGLIGAN Pascal	HLANNON Christine
05	ADJAHA Valentin	KPOGBE Valerie
06	ADJANAGBONTIN Séverin	KPOGBE Albertine
07	AGLIGAN Honoré	AKOSSE Marie
08	AWOUKEDJE Séverin	AGBESSI Sèchèmê
09	KPOGBE Rigobert	KPOGBE Epiphane
10	KOIKOU Camille	HLANNON Rosaline
11	KPOGBE Edouard	KPOGBE Philomène
12	HLANNON Paul	ADJAHA Adamantin
13	KPOGBE Dieu-Donné	ADJINAGBONTIN Yvonne
14	AGLIGAN Hilaire	HLANNON Hélène
15	AVOHOU Marc	HLANNON Monique
16	KPOGBE Guillaume	HLANNON Jeanne
17	LOKONON Séraphine	HLANNON Claire
18	HLANNON Abel	ADJIDO Antoinette
19	ZOUNKPEGANDE Mathias	ADJAHA Anagossi
20	HLANNON Martiale	AKOSSE Epiphane
21	KOÏKOU Raymond	AGLINGAN Angèle
22	HLANNON Cyprien	ADJAHA Suzanne
23	AGLIGAN Roger	AKOSSE Victorine
24		ADJIDO Honorine
25		KODONOU Pascaline
26		KOÏKOU Noëlie
27		HLANNON Julienne
28		HLANNON Clémentine
29		AGBO Marie Reine
30		KPOGBE Hermine
31		HLANNON Anne
32		KPOGBE Emilienne
33		AKOSSE Madeleine
34		ADJAHA Célestine
35		KOÏKOU Blandine
36		KPOGBE Jeanne
37		AKOSSE Blandine
38		ADJAHA Adagbokin
39		ADJADO Chantale
40		HLANNON Romaine
41		HLANNON Léa
42		AGLIGAN Romaine

## Annexe 2 : Liste présence dans la localité de Gnanli Zassa

N°	NOM ET PRENOMS HOMMES	NOM ET PRENOMS FEMMES
01	ZANNON Roger	AFFONNONHOUE Goungbé
02	GOUDJAKO Christophe	GNAFON Joséphine
03	ADADJA Lègbassi (CV)	AKPAKPONON Pauline
04	AIDENOU Paul	AKPAKPONON Sylvie
05	ADADJA Jérôme	MINASSE Henriette
06	ADADJA Gérard	ZANON Joséphine
07	ALLADAGBIN Alphonse	AWENOU Philomène
08	HLANNON Placide	ZANON Elisabeth
09	AGLINGAN Lucien	GNAFON Christine
10	GOUNGBE Gaston	GOUDJAKO Pauline
11	GOUNGBE Victorin	GOUDJAKO Claire
12	GOUDJAKO Léonard	GOUNGBE Ayinon
13	GOUDAKO Mathias	GOUNGBE Ayato
14	GOUNGBE Nestor	GOUBAGJE Méthole
15	GOUNGBE Hubert	AZIZA Sadonou
16	GOUNGBE Sébastien	AZIZA Ida
17	GOUNGBE Sylvain	GNAFON Epiphanie
18	GOUNGBE Ferdinand	GNAFON Véronique
19	AKPAKPONON Patrice	ADADJA Pauline
20	AWENOU Edmond	ALLADAGBIN Messèdé
21	KPOTON Cézaire	GOUNGBE Médounnou
22	ALLADAGBIN Claude	AKODAN Ananou
23	AKPAKPONON Innocent	AKODAN Wantoyimi Justine
24	MISSASSI Armand	AKODAN Marcelline
25	ALLADAGBIN Donatien	ADJINAGBONTIN Louise
26	ADEDJI Christophe	ADADJA Eugénie
27	GNANLON Théophile	ADADJA Claudine
28	HOUNSOUNON Simplicie	HLANNON Hortense
29	KPODABIDE René	AKODAN Thérèse
30	AWENOU Mounsi	HOUDO Rosine
31	DANNON Jacques	AKPAKPONON Anne
32	AHODAN Elise	
33	AGLIGAN Daniel	
34	AGLIGAN Denis	
35	ADADJA Samuel	
36	DANHON Emmanuel	
37	AGBO Abel	
38	ADADJA Cyriaque	
39	MINASSE Jules	
40	GOUDJAKO Noël	
41	GOUNGBE M. David	
42	MINASSE Sylvestre	

- Rapport de l'atelier de formation des comités villageois de pilotage des activités de gouvernance de l'eau autour des forages artésiens aménagés de Tohouè et de Gnanli-Zassa dans la commune de Zogbodomey à Hlanhonou les 22 et 23 décembre 2006

## **ATELIER DE FORMATION DES COMITES VILLAGEOIS DE COORDINATION DES UTILISATIONS PRODUCTIVES DE L'EAU A HLANHONOU :**

**Renforcement des capacités de leadership et de  
négociation des comités de pisciculteurs et de  
maraîchers**

**Hlanhonou, les 22 et 23 décembre 2006**



### **RAPPORT DE FORMATION**

Rachad M. ALIMI  
Cotonou  
Décembre 2006

## **TABLE DES MATIERES**

<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>II. OBJECTIFS DE LA FORMATION .....</b>	<b>2</b>
<b>III. PROFILS DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>2</b>
<b>IV. ORGANISATION – CONTENU ET DEMARCHES PEDAGOGIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>IV.1. Organisation et Déroulement.....</b>	<b>3</b>
<b>IV.2. Approche pédagogique .....</b>	<b>4</b>
<b>IV.3. Contenu de la formation.....</b>	<b>5</b>
<b>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>LISTE DES APPRENANTS .....</b>	<b>10</b>



## I. INTRODUCTION

Du vendredi 22 au samedi 23 décembre 2006, s'est tenu dans une classe de l'école primaire publique de Hlanhonou, arrondissement de Zoukou, commune de Zogbodomey, un atelier de formation initié par la coordination nationale du Partenariat National de l'Eau au Bénin. Il s'agit de la formation des comités villageois de coordination des utilisations productives de l'eau des localités de Tohouè et de Gnanli-Zassa dans le village de Hlanhonou. C'est une des activités pilotes de mise en œuvre du programme pour la gouvernance de l'Eau au Bénin. Dans ce cadre, la problématique traitée est l'aménagement et l'appui institutionnel en vue de la diversification d'usages de l'eau. Dans le cas d'espèce, il s'agit de l'aménagement et de la gestion de forages artésiens à Tohouè et Gnanli-Zassa pour en plus de l'approvisionnement en eau potable et ses usages domestiques, servir à la pisciculture et au maraîchage.

Les thèmes traités par la formation ont été identifiés à l'issue de l'état des lieux de la gouvernance de l'eau au niveau des communautés à la base, et concernent l'amélioration du leadership et des capacités de plaidoyer et de négociation des participants.

## II. OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'atelier de formation a pour but de préparer les responsables des diverses organisations communautaires d'utilisation de l'eau à :

- Devenir des leaders au profit de leurs organisations ;
- Négocier leurs besoins ou intérêts avec les différents groupes d'utilisateurs de l'eau ou avec des interlocuteurs extérieurs au village.

Il s'agit d'un appui du PNE visant à renforcer les capacités des divers usagers des aménagements d'approvisionnement en eau potable pour créer un cadre de concertation pour la gestion de l'eau. Dans le cas d'espèce, il s'agit de promouvoir la gestion des multiples usages de l'eau des forages artésiens aménagés à Hlanhonou.

## III. PROFILS DES PARTICIPANTS

Les participants au nombre de 29, sont des dirigeants de trois groupements de production maraîchère, essentiellement des femmes, et de 2 groupements de pisciculteurs. Ces groupements sont constitués autour de 2 puits artésiens dont l'un est à Tohouè et le second à Gnanli - Zassa. Alors que les groupements de producteurs et productrices de Tohouè sont anciens, ceux de Gnanli - Zassa sont nouveaux et n'ont encore démarré aucune activité productive.

Parmi les participants, il y a 13 femmes, en majorité de jeunes mères et dont 6 savent quelque peu lire et écrire en français. Parmi les hommes, ce sont 9 qui savent également quelque peu lire et écrire en français.

Les 5 groupements de producteurs agricoles participants sont organisés en 2 comités villageois de coordination d'utilisation productive, chacun autour d'un point d'eau.

Quelques membres de comités de gestion des points d'eau figurent parmi les participants.



Photo 1 : Vue des participants

## IV. ORGANISATION – CONTENU ET DEMARCHES PEDAGOGIQUES

### IV.1. Organisation et Déroulement

L'atelier est organisé et financé par la coordination nationale du Partenariat National de l'Eau au Bénin, assistée du point focal du PNE dans le Zou, du coordonnateur de l'ALDIPE – ONG, et du responsable à l'hydraulique de la mairie de Zogbodomey.

La formation a démarré par l'intervention introductive du point focal du PNE, Mme Ayissi Véronique, qui après avoir rappelé les problèmes vécus par les participants dans l'utilisation de l'eau et les actions réalisées, notamment avec l'assistance du PNE, a situé le présent atelier de formation comme la suite logique des actions précédentes, visant à renforcer les capacités de direction et de négociation des participants pour une gouvernance partagée de l'eau des forages.

Le coordonnateur national du PNE Bénin interviendra plus tard pour insister sur les domaines d'actions du PNE et surtout rappeler la disponibilité de son institution à œuvrer à l'amélioration de leurs capacités de participation à la gestion partagée de l'eau.



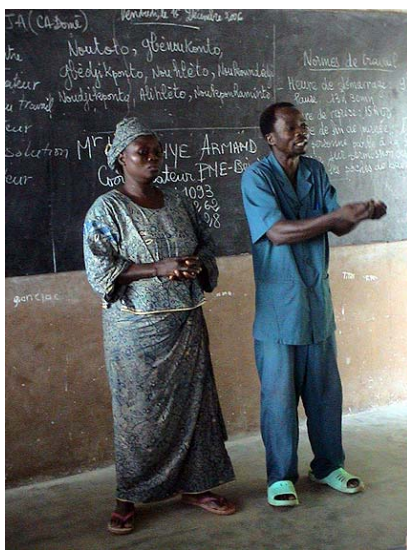
Photo 2 : Adresse du Coordonnateur du PNE Bénin

Chaque jour, l'atelier commence à 09 heures et s'achève à 17 heures 30 minutes, entrecoupé de la pause déjeuner de 13 heures 30 minutes à 15 heures. Le module sur

le leadership communautaire a été animé le 1<sup>er</sup> jour, et le second jour a été consacré au module sur la négociation et le plaidoyer.

## **IV.2. Approche pédagogique**

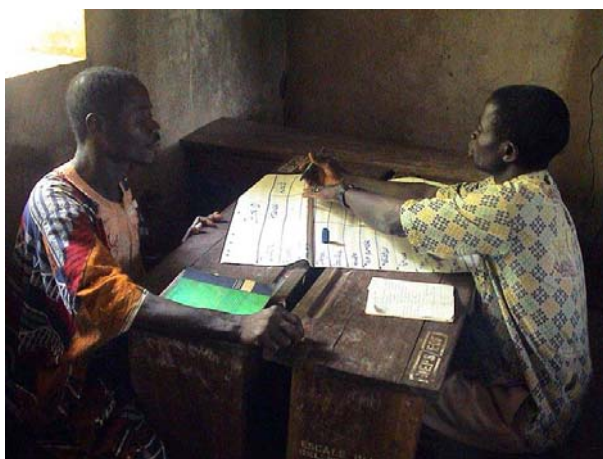
La formation a été dispensée en fon, langue locale parlée par les participants. Quelques notes ont été écrites au tableau noir de la classe pour faciliter le suivi par les participants instruits en français. La pédagogie adoptée est participative et s'appuie sur les connaissances et l'environnement culturel des apprenants pour faciliter la compréhension des échanges. Le brainstorming, des exercices de groupes, des jeux, des études de cas, des discussions et des évaluations mutuelles sont les outils méthodologiques. Des synthèses et des rappels des enseignements discutés sont faits par les apprenants sous le contrôle des formateurs.



**Photo 3 :** Rappel des enseignements du 1<sup>er</sup> jour par deux participants



**Photo 5 :** Restitution de travaux de groupe par un participant



**Photo 4 :** Exercice d'évaluation mutuelle



**Photo 6 :** Exercice ludique

La dimension genre du leadership a été aussi abordée dans le sens, d'une part, d'exhortation des femmes à la participation à la direction de leurs organisations et de sensibilisation des hommes à faciliter et aider à la promotion de leaders féminins, d'autre part.

Pour assurer l'assiduité des participants, encourager l'expression libre de toutes les opinions, notamment des femmes, l'atelier a institué les règles et la sanction à appliquer aux contrevenants.

Règles de conduite à observer	Sanction
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre à l'heure</li> <li>• Etre attentif et présent à toutes les phases de déroulement de l'atelier</li> <li>• Eviter des discussions de camp</li> <li>• Eviter des sorties intempestives</li> <li>• Une personne parle à la fois</li> <li>• Personne ne sait tout</li> </ul>	En cas de manquement, le contrevenant est placé debout, devant et face à tous les autres participants, pendant une heure.

Les participants ont respecté dans l'ensemble les règles de discipline librement définies, et il n'y a donc pas eu de sanction.

### **IV.3. Contenu de la formation**

Le concept de leader ou dirigeant a été introduit en commençant par sa définition en fon. Puis des séances d'exercice de désignation de dirigeants ou leaders de groupe ont permis d'étudier les critères, les rôles ou mission d'un leader et les diverses sortes de leaders.

Le concept de leader ou dirigeant est traduit par diverses terminologies dans la langue fon.

Termes traduisant leader en fon	Correspondance en français
• Noutotoh	• Organisateur, manager
• Alihlètoh, Nouhlètoh	• Eclairer, entraîneur, éducateur
• Kpondéhou	• Modèle
• Gbènoukontoh	• Chef d'équipe
• Gbèdjikponto	• Protecteur, gardien du groupe
• Noudjikponto	• Superviseur, surveillant
• Noukponhamèto	• Conseiller, clairvoyant

Il n'y a donc pas un seul terme en fon pour désigner un dirigeant ou un leader, mais une diversité de termes indiquant ses qualités.

Un jeu de désignation de leader de groupe, effectué deux fois de suite, a permis d'introduire la discussion sur les critères d'identification et modes de désignation de leader. Ainsi, l'âge, la confiance et la connaissance préalable des qualités de l'individu sont les critères utilisés par les communautés pour désigner leurs dirigeants. La désignation de dirigeant est couramment faite par nomination par un groupe restreint de personnalités influentes et des membres des conseils de village, en considérant la représentativité des principales collectivités familiales ou des agglomérations, et non sur la base de qualités personnelles. Il n'y a ni consultation préalable, ni recherche de candidature, ni information de la communauté, cette dernière se contentant d'en prendre acte. Les cas d'élection font exception, et ne sont alors réalisés qu'à la demande des institutions extérieurs.



Au terme des deux tours du même jeu de désignation de leader de groupe, il est ressorti qu'aucune femme n'a été désignée ou élue dirigeante ou leader de groupe sur les 3 groupes constitués chaque fois. Les causes de cette situation, d'après les participants et selon leur genre sont rapportées dans le tableau ci-après.

Réponses des hommes participants	Réponses des femmes participantes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes sont timides</li> <li>• Les charges de dirigeants sont trop exigeantes pour les femmes ayant déjà des charges importantes au niveau de leur ménage</li> <li>• Les femmes ne peuvent participer à des rencontres ou activités se déroulant hors du village sans autorisation de leur époux</li> <li>• Si « vous » nous avons demandé de le faire, nous les aurions alors désignées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En présence d'un homme, la femme ne peut prétendre à la fonction de dirigeante</li> <li>• Les femmes sont des dirigeantes dans les organisations féminines</li> <li>• Les femmes ne sont pas habituées à être dirigeantes</li> <li>• Les femmes ne sont pas scolarisées</li> </ul>

Les participants ont eu à citer en exemples des leaders connus au niveau de la commune. Parmi les leaders cités, il y a un des participants : M. Fidèle Agligan, président de l'association Finagnon, dignitaire de l'église catholique locale, guérisseur de renom et altruiste.

De tous les leaders, le chef d'arrondissement de Kpokissa, M. Isidore Agbogladja, a fait l'unanimité des participants pour sa disponibilité et sa sollicitude à l'égard des problèmes des populations locales.

L'identification de femme leader au niveau de la commune n'a pas été spontanée et une seule est trouvée. Elle est scolarisée, très communicative et promotrice de nombreuses initiatives de développement à l'endroit des ressortissants de la commune de Zogbodomey.

Qualités de leaders	
Qualités intrinsèques	Qualités interrelationnelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagé</li> <li>• Volontaire</li> <li>• Citoyen</li> <li>• Désintéressé, altruiste</li> <li>• Honnête</li> <li>• Homme de parole</li> <li>• Médiateur</li> <li>• Patient</li> <li>• Non timide</li> <li>• Mobilisateur</li> <li>• lettré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• communicateur</li> <li>• laborieux</li> <li>• conciliateur</li> <li>• éducateur</li> </ul>

Les formateurs ont aussi insisté sur l'engagement au service du groupe comme une qualité indispensable pour le leadership communautaire. Ils ont aussi invité les participants à réfléchir sur les conditions de leur désignation comme des dirigeants

d'association. Les formateurs ont alors exhorté les participants à cultiver les qualités de leader pour obtenir la participation active des membres de leurs organisations. Une étude de cas des leaders connus au niveau de la commune a permis de définir les qualités de leaders et d'organiser une séance d'évaluation mutuelle, par binôme, des qualités personnelles de leader et surtout d'identifier les points faibles.

La restitution des exercices d'évaluation mutuelle a été faite en plénière (cf tableau ci- après, et photo), permettant de commenter les déficits de qualité de leader identifiés et de suggérer des solutions faisables. Cet exercice d'évaluation réciproque par binôme a été fait exclusivement par ceux des participants et participantes pouvant lire les qualités répertoriées au tableau à l'issue des discussions sur les qualités de leaders connus au niveau communal.



**Photo 7 :** Evaluation mutuelle des qualités personnelles de leader

**Tableau 1 :** Synthèse des évaluations mutuelles des qualités de leader par les apprenants.

Groupe	1			2		3		4	
	Julienne	Camille	Angèle	Athanase	Hubert	Sophie	Marc	Adjaklé Vincent	Agligan Fidèle
Noms membres									
Qualités									
Engagé	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Volontaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Citoyen	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sacrifice	X	X	X	X			X	X	X
Honnête	X	X	X	X	X	X		X	X
Respectueux parole donnée		X			X	X	X		X
Médiateur	X	X					X	X	X
Patient		X	X	X			X		X
Mobilisateur	X	X	X	X	X		X	X	X
Non timide	X	X				X		X	X
Laborieux				X	X			X	X
Communicateur				X	X			X	X
Conciliateur				X					
Trouve solution					X				X
Educateur				X				X	X



**Photo 8 :** Restitution des évaluations mutuelles de qualités de leader des participants



**Photo 9 :** Restitution des évaluations mutuelles de qualités de leader des participants

Une discussion sur le pouvoir et le leadership a été aussi menée. Les participants ont notamment pu prendre connaissance des diverses sources de pouvoir et retenir que le pouvoir est nécessaire au leader pour réussir sa mission.

Des recommandations ont été faites aux participants pour améliorer leurs faiblesses. Des conseils techniques de self-contrôle ont été prodigués aux femmes pour améliorer leur confiance en elles et la communication interpersonnelle.

Le concept de négociation, son intérêt et les techniques de négociation ont été discutés au cours de la seconde journée. Un exercice de production et de vente de perles, organisé par groupe, a permis d'aborder le thème et les divers objectifs pédagogiques liés.



**Photo 10 :** L'exercice de production de perles



**Photo 11 :** Répartition des rôles entre les membres du groupe pour la production de perles

Ainsi, les participants ont-ils retenu que la négociation est un moyen utilisé pour obtenir pour soi ou son groupe ce qu'il désire. La préparation et la conduite d'une négociation ont été abordées. L'information préalable sur leur(s) interlocuteur(s), concernant ses domaines d'actions prioritaires, ses conditionnalités, ses objectifs et groupes cibles, est la première étape importante pour la réussite d'une négociation. Ces types d'information peuvent être obtenus sur demande auprès de l'institution ou

en consultant leur document de présentation. L'étape suivante dans la phase préparatoire de la négociation, est l'exercice d'expression claire de la requête avec des arguments convaincants. Plusieurs solutions acceptables doivent être imaginées par les requérants, car il faut s'attendre qu'à l'issue d'une négociation, la solution adoptée est le résultat de concession entre les parties concernées.

Après avoir tiré tous les enseignements relatifs à la négociation, de l'exercice de la production et de vente de perles, les formateurs ont discuté des dispositions à prendre par les leaders pour une négociation réussie de leurs projets avec les autorités communales et les intervenants extérieurs.

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

L'atelier de formation a été bien apprécié par les participants. Ils ont témoigné qu'à travers des exercices ludiques, des notions et outils importants pour la réussite de leur mission en tant que dirigeant d'associations villageoises ont été discutés et enseignés et bien compris. Leur satisfaction a été exprimée par une chanson et une prière de bonne intention à l'endroit des organisateurs et des formateurs.

Les formateurs ont exhorté les participants à mettre en œuvre, sans relâche, les connaissances acquises afin d'obtenir des progrès dans la gestion de leurs organisations, et dans l'atteinte de ses objectifs.

Pour garantir un impact réel de cette formation sur la qualité de management des organisations communautaires liées à la gouvernance de l'eau, il est nécessaire d'assurer un suivi – conseil aux dirigeants desdites organisations, notamment aux femmes. Ce besoin se justifie aussi par le fait qu'il n'y a pas encore de support didactique sur les thèmes de formation abordés, à portée des participants, en majorité, illettrés. En effet, les exercices d'amélioration des capacités personnelles de leader ne peuvent être convenablement réalisés sans un apprentissage progressif sous le contrôle d'un modérateur expérimenté.

Enfin, les deux thèmes étudiés ne suffisent pas pour l'atteinte du but poursuivi par le PNE, qui est l'amélioration de la gouvernance de l'eau à travers la mise en œuvre d'une véritable gestion concertée et collective des divers usagers de la ressource eau. Pour ce faire, il est souhaitable d'organiser l'animation de la série complète de formation sur le leadership communautaire et la dynamique de vie associative pour tous les comités des usagers de l'eau. L'échelonnement dans le temps des thèmes de formation est partie intégrante de la stratégie de réussite de l'apprentissage.



## LISTE DES APPRENANTS

Nr	Noms et Prénoms	Postes occupés	Statut
1	GOUNGBE Hubert	Président	Sèdjro
2	HASSOUKPO Marc	secrétaire	Gbétondji
3	AGLIGAN Christophe	Responsable information	Sèdjro
4	GOUNGBE Nestor	Organisateur	Sèdjro
5	HASSOUKPO Sophie	Trésorière	Gbétondji
6	KPOTON Agnès	Secrétaire	Gbétondji
7	ADJAKLE Vincent	Commissaire aux comptes	Gbétondji
8	HASSOUKPO Clémentine		Gbétondji
9	GNANFON Joséphine		Sèdjro
10	GBEGO Rachelle		Sèdjro
11	AWOUKEDJEO Séverin	VP	Gbétondji
12	ADJINAGBONTIN Camille	Notabe	Sèdjro
13	HOUNSOUNON Julienne		Gbétondji
14	ADADJA Lègbassi	CV Hlanhonou	
15	AGLIGAN Fidèle	Président	Finagnon
16	AKOSSE Madeleine	Vice - Président	Finagnon
17	KOÏKOU Camille	Secrétaire	Sèwlannoudé
18	KPOGBE Epiphanie	Trésorière	Sèwlannoudé
19	HLANNON Cyprien	Responsable information	Sèwlannoudé
20	ADJINAGBONTIN Yvonne	Responsable information	Ayidobou
21	KPOGBE Philomène	Responsable féminin	Sèwlannoudé
22	AGLIGAN Hilaire	Organisateur	Ayidobou
23	HLANNON Claire	Organisatrice	Sèwlannoudé
24	AGLIGAN Athanase	Commissaire	Finagnon
25	HLANNON Paul	Commissaire	Ayidobou
26	KPOGBE Lucien	Notable	Sèwlannoudé
27	AVOCE Monique	Notable	Sèwlannoudé
28	KPOGBE Edouard	Membre	Sèwlannoudé
29	AGLIGAN Angèle	Membre	Sèwlannoudé

# **PARTENARIAT NATIONAL POUR L'EAU (PNE-BENIN)**

01 BP 4392 Cotonou, Bénin  
Tél./Fax : (+229) 21 31 10 93  
contact@gwp-pnebenin.org

ETUDE TECHNIQUE DE FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DES FORAGES  
ARTESIENS DE TOHOUE ET DE GNANLI-ZASSA (COMMUNE DE ZOGBODOMEY)  
EN VUE DE L'ASSAINISSEMENT DES ALENTOURS, DU DRAINAGE ET  
DE L'UTILISATION DU SURPLUS D'EAU

## **RAPPORT D'ETUDE**

**PRESENTE PAR**

### ***ENTREPRISE GENIE THALES (EGT)***

Représentée par Madame **Rufine M. TCHOKPON**, Technicienne en génie civil

Assistée de Monsieur **TAÏWO Narcisse** Technicien en génie rural

**BP 239 Dassa-Zoumé, Bénin ; Tél : (+229) 22 53 02 00 ou 95 49 80 14**

**Décembre 2006**

## **SOMMAIRE**

1	INTRODUCTION -----	13
2	OBJECTIFS DE L'ETUDE-----	13
3	CONTENU DE LA MISSION-----	13
4	DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE -----	14
5	CHRONOGRAMME D'EXECUTION DES TRAVAUX-----	15
6	RESULTATS DE L'ETUDE-----	16
6.1	Etude de Tohouè	17
6.2	Etude de Gnanli-Zassa	23
7	DIFFICULTES RENCONTREES -----	29
8	CONCLUSION-----	29
	ANNEXES -----	31

## **1 INTRODUCTION**

Le programme pour la gouvernance de l'eau au Bénin initié par le Partenariat National pour l'Eau (PNE-Bénin) a démarré début 2006 avec la rédaction du rapport sur l'état des lieux de la gouvernance de l'eau et la proposition d'actions prioritaires à entreprendre. Après l'élaboration et la validation dudit rapport, la deuxième étape de la mise en œuvre du programme concerne des actions pilotes visant une amélioration de la gouvernance dans le secteur eau et la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelle de sites retenus sur la base d'un certain nombre de critères.

Parmi les sites pilotes retenus figurent les localités de Tohouè et de Gnanli-Zassa du village Hlanhonou (commune de Zogbodomey). Dans ces localités existent deux (2) forages artésiens qui perdent de façon permanente leur surplus d'eau. Il existe des expériences d'utilisation par les populations riveraines de ce surplus d'eau pour le maraîchage et la pisciculture. Ces expériences, peu significatives, n'ont duré que peu de temps pour diverses raisons.

Pendant l'identification, la prospection et l'étude diagnostique des sites, les populations ont manifesté la volonté de redémarrer les activités de maraîchage, de pisciculture et autres si elles arrivaient à bénéficier d'aménagements appropriés des lieux.

C'est dans cette optique que le PNEB a initié et mise en œuvre, en conformité avec son programme et en collaboration avec la Mairie de Zogbodomey, l'action intitulée « ***Etude technique de faisabilité de l'aménagement des forages artésiens de Tohouè et de Gnanli-Zassa (commune de Zogbodomey) en vue de l'assainissement des alentours, du drainage et de l'utilisation du surplus d'eau*** ».

Cette étude de faisabilité technique et financière de cette étude a été confiée à l'Entreprise Génie Thalès (EGT-BTP).

## **2 OBJECTIFS DE L'ETUDE**

L'étude a pour objectif de fournir les éléments techniques et financiers nécessaires qui permettent au Maître d'Ouvrage d'apprécier la faisabilité des aménagements des alentours des forages artésiens des localités de Tohouè et Gnanli-Zassa ainsi que du drainage des surplus d'eau de ces forages à des fins piscicole, maraîchère et autres.

Spécifiquement l'étude vise à :

- Faire la conception des aménagements ou assainissements des alentours des forages ;
- Faire la conception d'ouvrages de drainage et d'utilisation des surplus d'eau ;
- Elaborer les devis descriptifs et quantitatifs appropriés ;
- Elaborer les devis estimatifs des ouvrages.

## **3 CONTENU DE LA MISSION**

La mission comporte entre autres les tâches ci-après :

- Etude technique et pratique sur le terrain (état des lieux, prise de mesures et analyse des données et relevés) ;
- Etablissement des pièces graphiques (croquis et plans), des devis descriptifs et quantitatifs et des devis estimatifs (référentiels) ;
- Production de rapport.

#### **4 DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE**

La démarche méthodologique suivie pour conduire les travaux comporte les activités menées ainsi que les méthodes et les matériels ou moyens utilisés pour mener ces activités. La démarche méthodologique est résumée comme ci-après :

<b>Activités</b>	<b>Méthodes</b>	<b>Matériels/moyens</b>
<b>Prise de contact avec autorités et personnes ressources</b>	Prise de rendez-vous et accompagnement par une personne-ressource	Personne ressource : Monsieur AKOGBETO Mesmin responsable eau de la Commune de Zogbodomey
<b>Visite et reconnaissance de site</b>	idem	idem
<b>Constitution d'équipes de travail</b>	Désignation parmi les membres disponibles des groupements ou populations des deux (02) localités	Chefs des villages, membres des groupements
<b>Layonnage</b>	Fauchage des itinéraires de l'eau, les alentours des étangs et les voies d'accès aux différents étangs et futurs périmètres maraîchers	Machettes, équipes de travail
<b>Etat des lieux</b>	Visite prospective des lieux : observations, entretien avec riverains	Calepins, bics, crayons
<b>Prise de mesures topographiques</b>	Stationnements à différents points jugés indispensables	Théodolite, jalons, mire, décamètre, fiches techniques à remplir, calepins, bics, équipe de travail
<b>Etude des sols</b>	Sondage et creusement du sol sur 50 cm	Houe, tarare (sonde)
<b>Conception des ouvrages à construire</b>	Esquisse des pièces graphiques : élaboration de croquis d'ouvrages sur la base des relevés techniques et de l'existant sur le terrain et dimensionnement	Mesures prises sur le terrain, observations et croquis de l'existant, papiers A4, compas, crayons, gomme, équerre
<b>Confection des dessins des pièces graphiques</b>	Mettre à l'encre sur papiers les esquisses des pièces graphiques et tirage	Papiers calque, plumes, équerre, lame et appareil de tirage
<b>Elaboration des devis descriptifs</b>	Description de la consistance des travaux en application des normes techniques nécessaires à leur réalisation	Ouvrages existants et de référence

<b>Elaboration des devis quantitatifs et estimatifs</b>	Calcul des nombres, volumes et surfaces par corps d'état avec application des prix actuels des matériaux et matériels sur le marché	Abaques, calculatrice, bic, Bordereau de prix unitaires, papier, calepin
<b>Production de rapport</b>	Assemblage de tout ce qui précède avec rédaction manuscrite, saisie, impression et photocopie du rapport	Papiers, bic, matériels informatiques, photocopieuse

## 5 CHRONOGRAMME D'EXECUTION DES TRAVAUX

Contrairement aux prévisions, les travaux ont pris plus de temps et ont donc plus duré plus que prévu. Ils se sont déroulés suivant le chronogramme ci-après :

Dates	Lieux	Activités
<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
18 et 19/12/2006	Dassa-Zoumé	Préparation de la mission
<b>ETUDE SUR LE TERRAIN</b>		
20/12/2006	Zogbodomey, Tohouè et Gnanli-Zassa	Prise de contact avec autorités et personnes ressources
	Tohouè et Gnanli-Zassa	Visite et reconnaissance des sites
21/12/2006	Tohouè et Gnanli-Zassa	Prise de contact avec les chefs des villages
	Tohouè	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution de l'équipe de travail</li> <li>• Layonnage</li> <li>• Etat des lieux</li> <li>• Prise de mesures topographiques</li> </ul>
22/12/2006	Tohouè	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstitution de l'équipe de travail</li> <li>• Layonnage (suite)</li> </ul>
22 et 23/12/2006	Gnanli-Zassa	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution d'équipe de travail</li> <li>• Layonnage</li> <li>• Etat des lieux</li> <li>• Prise de mesures topographiques</li> <li>• Etude des sols</li> </ul>
23/12/2006	Tohouè	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des lieux</li> <li>• Prise de mesures topographiques</li> <li>• Etude des sols</li> </ul>
<b>TRAVAUX DE BUREAU</b>		
26 et 27/12/2006	Dassa-Zoumé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au propre des données et mesures</li> <li>• Conception des ouvrages à construire</li> </ul>
28 et 29/12/2006	Dassa-Zoumé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confection des dessins des pièces graphiques</li> <li>• Elaboration des devis descriptifs</li> <li>• Production de rapport provisoire</li> </ul>
3 au 9/01/2006	Dassa-Zoumé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des devis descriptifs</li> <li>• Elaboration des devis quantitatifs et estimatifs</li> <li>• Production de rapport</li> </ul>

## **6 RESULTATS DE L'ETUDE**

Les résultats de l'étude sont présentés par rapport aux points ci-après :

- Etat des lieux : ouvrages existants, environnement ;
- Mesures topographiques et autres, analyse des pentes et profils du sol des sols ;
- Ouvrages à construire ;
- Dessins ou pièces graphiques ;
- Description des ouvrages ;
- Devis quantitatifs et estimatifs.

Ces résultats sont présentés par localité.

## Etude de Tohouè

# ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES ALENTOURS DU FORAGE ARTESIEN ET DU DRAINAGE DES EAUX A TOHOUE, COMMUNE DE ZOGBODOMEY

## 1 ETAT DES LIEUX

### • **Les alentours du forage**

La tête de forage est protégée par une dalle intacte entourée de grillage pour empêcher l'accès à la population et la sécuriser.

Il n'y a pas de dalle anti-bourbier à proprement parler au lieu de service de l'eau à la majorité de la population. Il existe des flaques à cet endroit, ce qui le rend malsain.

### • **L'itinéraire de drainage**

On observe une canalisation en béton armé pour le drainage du surplus d'eau sur une distance d'environ 150 m. Cette canalisation fait évacuer l'eau du forage vers l'extérieur du village. Après quoi, l'eau commence par s'infiltrer dans le sol, et donc seuls les 2 premiers trous à poissons reçoivent de l'eau.

### • **Les trous à poissons existants**

A Tohouè huit (8) trous à poissons avaient été déclarés au cours du diagnostic précédent.

Pendant l'état des lieux, au total quinze (15) trous à poissons ont été identifiés. Seulement deux (02) d'entre eux contiennent encore de l'eau et des poissons.

Onze (11) des trous à poissons ont les longueurs et largeurs minimales requises (15 m x 8 m) ; les quatre (04) autres étant sous-dimensionnés en longueur et en largeur et auront besoin d'un élargissement horizontal.

Tous ces trous ont des profondeurs inférieures ou égales à 1 m (contre 1,50 m requises). Ils nécessiteront tous donc d'un surcreusement d'au moins 0,50 m pour amener leurs profondeurs respectives à 1,50 m.

Selon la population, tous ces étangs étaient auparavant fonctionnels. Mais depuis l'aménagement des alentours du forage et son utilisation pour l'adduction d'eau du centre de santé, le débit du surplus d'eau a été réduit et est aussi utilisé pour les usages domestiques, ce qui a occasionné l'insuffisance d'eau pour la majorité des étangs. Il faut ajouter à ces causes l'infiltration d'eau dans le sol nu au-delà du caniveau.

### • **Périmètre piscicole et maraîcher**

Le périmètre maraîcher se situe avant les trous à poisson à partir du village. Le site a une étendue suffisante pour abriter les activités de pisciculture et de maraîchage. Néanmoins avant la mise en œuvre du projet, les aspects de propriété foncière devront être sérieusement pris en compte.



- ***Environnement social***

Au vu des difficultés de participation aux travaux de l'étude, la groupement de Tohouè n'apparaît pas effectif et ne semble pas suffisamment motivé et responsable pour s'approprier son projet.

## **2 MESURES TOPO ET AUTRES, ANALYSE DES PROFILS DU SOL DES SOLS**

- ***Dalle anti-bourbier en escalier au niveau de la tête du forage***

Dimensions : 5 m x 5 m

- ***Dalle anti-bourbier***

Dimensions : 0,7 m x 0,7 m

- ***Déversoir***

Longueur : 0,7 m

Largeur : 0,60 m

- ***L'itinéraire de drainage***

Longueur : 335 m avec ramifications vers les trous à poissons.

- ***Les trous à poissons existants***

Nombre : 15

Longueur : 15 m pour 11 et entre 5-9,5 m pour les 4 restants

Largeur : 8 m pour 11 et entre 5-7,5 m pour les 4 restants

Profondeur : 1 m

- ***Les pentes et profils des sols sur l'itinéraire de drainage de l'eau***

Le terrain est en pente mais sa dénivelée n'est pas trop prononcée.

L'analyse sommaire du sol a été fait par l'observation de différents horizons de sol après sondage et creusement sur 40 cm.

La terre végétale s'étend sur un horizon de 10 cm à partir de la surface.

La terre stable, limono- sableux est située à 30 cm de la surface du sol.

Au regard de ces considérations le fond de fouille recommandée est fixé à 50 cm afin de sécuriser les caniveaux à construire.

## **3 OUVRAGES A CONSTRUIRE**

- Une dalle anti-bourbier de forme trapézoïdale en pente suivant celle du terrain naturel ;
- Un caniveau pour le drainage du surplus d'eau en complément à l'existant ;
- Des trous à poissons (à améliorer).

Notons que le long du caniveau principal se trouve de ramifications en direction des étangs. Donc à ces endroits donnés le caniveau principal et secondaire comporte des vannettes qui sont des ouvrages qui permettent de dévier l'itinéraire de l'eau selon le

besoin (cas de ravitaillement des étangs en eau). Ces vannettes sont des feuillures formées dans les parois internes du caniveau à des endroits jugés indispensables.

#### **4    PIECES GRAPHIQUES    (Voir en annexe)**

### **5    DESCRIPTION DES OUVRAGES A CONSTRUIRE : DEVIS DESCRIPTIF**

#### **5.1    Objet**

Le présent devis a pour objet la description des conditions particulières auxquelles devront satisfaire les travaux ci-après autour du forage artésien de Tohouè :

- Construction d'une dalle anti-bourbier de forme trapézoïdale en pente suivant celle du terrain naturel ;
- Construction d'un caniveau pour le drainage du surplus d'eau en complément à l'existant ;
- Amélioration des trous à poissons.

Le présent devis descriptif se réfère aux différentes pièces graphiques. Les travaux à réaliser, concernent tous les corps d'état jusqu'à la finition.

#### **5.2    Mesures de bases pour les constructions**

- ***La dalle anti-bourbier***
  - Forme trapézoïdale
  - Petite base = 15 m
  - Grande base = 17 m
  - Hauteur = 2,50 m
  - Epaisseur 0,15 m
  - En pente suivant celle du terrain naturel

- ***Un caniveau de drainage***

Qui se compose comme suit :

- ***Un radier***
  - Forme trapézoïdale
  - Petite base = 0,46 m
  - Grande base = 0,54 m
  - Epaisseur = 0,12 m
  - Longueur = 335 m
- ***Deux voiles*** dont chacune
  - de forme parallélépipédique
  - Longueur = 0,33 m
  - Largeur = 0,12 m
  - Hauteur = 335 m

- ***Vannettes de ravitaillement des étangs en eau***

Elles sont fermées de tabliers en bois durs qui ont pour dimensions :

- Petite base = 0,40 m
- Grande base = 0,62 m
- Hauteur = 0,35 m
- Epaisseur = 0,05 m

Les caniveaux secondaires d'alimentation des étangs s'achèvent par un tuyau PVC pour lutter contre l'érosion régressive ; ce tuyau a pour dimensions :

- diamètre = 7,5cm
- longueur = 1,50 m.

- ***Trous à poissons***

- ***Références***

- Longueur : 15 m
- Largeur : 8 m
- Profondeur : 1,50 m

- ***Existants (à améliorer)***

- Nombre : 15
- Longueur : 15 m pour 11 et entre 5-9,5 m pour les 4 restants
- Largeur : 8 m pour 11 et entre 5-7,5 m pour les 4 restants
- Profondeur : 1 m

### 5.3 **Description détaillée des travaux de maçonnerie**

- ***Nettoyage des lieux***

Toutes les parcelles de terrain réservées aux constructions seront débroussaillées et rendues propres pour permettre l'implantation des ouvrages. On procédera également à l'enlèvement de tous les gravats ou débris. Les sols seront décapés manuellement.

- ***Implantation***

Il sera disposé en dehors de l'emprise de l'ouvrage les chaises en bois blanc de 27 mm d'épaisseur sur 15 cm de largeur clouées sur potelets en bois de teck de diamètres appropriés.

- ***Terrassement***

- ***Fouille***

La fouille sera en rigole de forme trapézoïdale. Elle descend à 0,50 m en moyenne par rapport au terrain naturel. Elle aura 0,76 m de large pour la grande base et 0,42 m pour la petite base sur toute la longueur du caniveau.

- ***Béton***

- **Béton de propreté**

Il permettra de régler le niveau du fond de la fouille. Il sera coulé directement dans le fond des fouilles de la dalle anti-bourbier et des caniveaux et aura :

- une épaisseur de 5 cm
- son dosage est de 150 kg / m<sup>3</sup>

- **Béton armé dosé à 350 kg/ m<sup>3</sup>**

Pour le caniveau, après avoir pris toutes les dimensions de bonne mise en place du coffrage, du ferrailage, il sera coulé le radier et les deux voiles sur le béton de propreté, un béton armé :

- à 350 kg / m<sup>3</sup> de ciment,
- 12 cm d'épaisseur,
- avec des armatures HA8 (7 longitudinaux et armature de répartition en forme de V, e = 20 cm)
- enrobage 5 cm.

La dalle anti-bourbier sera réalisée en béton armé dosé à 350 kg / m<sup>3</sup>, de 15 cm d'épaisseur avec les armatures HA8 quadrillage de mailles 20 cm.

- ***Suggestions pour la pérennisation du caniveau***

- L'utilisation du béton armé tient au souci de rendre le caniveau plus durable. Autrement il pourrait être en proie à l'érosion et occasionner l'ensablement des trous à poissons situés en aval ;
- La partie vide située au-dessus de la petite base et le béton de ceinture du forage sera végétalisée de plante de couverture tel que le gazon afin de lutter contre l'érosion hydrique de cette partie ;
- De la fin de la dalle anti-bourbier jusqu'à la fin du caniveau anciennement réalisé sera repiqué des plants de vétiver pour lutter contre l'érosion longitudinale du caniveau afin d'éviter sa destruction.

- ***Trous à poissons (à améliorer)***

La profondeur varie d'amont (1,20 m) en aval (1,50 m).

Le tuyau PVC d'amené du ravitaillement des trous à poissons en eau doit avoir une hauteur de 0,30 m de la surface de l'eau avant de chuter dans l'étang. L'accumulation de l'eau en aval de 1,20 m permet aux poissons de rester au fond et avoir une température ambiante dans l'eau pendant les périodes de soleil intense.

## **6 DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS**

Les dimensionnements ont été faits en tenant compte du sol et des normes relatives de l'aménagement des alentours des forages artésiens ainsi qu'à la canalisation de drainage d'eau. L'estimation financière est faite sur la base des prix actuels des matériaux sur le marché.

ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES ALENTOURS DU FORAGE ARTESIEN ET DU DRAINAGE DES EAUX A TOHOUE,  
COMMUNE DE ZOGBODOMEY

**Devis quantitatif et estimatif référentiel**

N°	DESIGNATIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
					PARTIEL	TOTAL
<b>I</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>					
1.1	Installation du chantier y compris toutes suggestions	Forfait	1	250 000	250 000	
1.2	Implantation du caniveau	m <sup>2</sup>	590,6	400	236 240	
1.3	Implantation de la dalle anti-bourbier	m <sup>2</sup>	60,5	400	24 200	
	<b>TOTAL I</b>					<b>510 440</b>
<b>II</b>	<b>TERRASSEMENT</b>					
2.1	Fouilles pour la réalisation du caniveau	m <sup>3</sup>	99,83	1 000	99 830	
2.2	Fouilles pour la réalisation de la dalle anti-bourbier	m <sup>3</sup>	9	1 000	9 000	
	<b>TOTAL II</b>					<b>108 830</b>
<b>III</b>	<b>BETON</b>					
3.1	Béton de propreté dosé à 150kg /m3 pour la réalisation du caniveau	m <sup>3</sup>	8,37	32 000	267 840	
3.2	Béton armé pour la réalisation du caniveau dosé à 350 kg /m3	m <sup>3</sup>	47,63	110 000	5 239 300	
3.3	Béton de propreté dosé à 150kg /m3 pour la réalisation de la dalle anti-bourbier	m <sup>3</sup>	3	32 000	96 000	
3.4	Béton armé pour la réalisation de la dalle anti-bourbier dosé à 350 kg /m3	m <sup>3</sup>	7	110 000	770 000	
	<b>TOTAL III</b>					<b>6 373 140</b>
<b>IV</b>	<b>TROUS A POISSONS</b>					
4.0	Fouilles pour la réalisation des cinq (05) trous à poissons sous dimensionnés et le surcreusement des onze (11) autres	m <sup>3</sup>	943,5	1 200	1 132 200	
	<b>TOTAL V</b>					<b>1 132 200</b>
<b>V</b>	<b>AUTRES</b>					
5.1	Matériel végétal (vétiver et gazon)	Forfait	1	200 000	200 000	
5.2	Tuyaux PVC pour le raccordement de caniveau à l'étang	ml	24	750	18 000	
5.3	Tabliers en bois dur	U	21	2 500	52 500	
	<b>TOTAL V</b>					<b>270 500</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>8 395 110</b>

## Etude de Gnanli-Zassa

# ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES ALENTOURS DU FORAGE ARTESIEEN ET DU DRAINAGE DES EAUX A GNANLI-ZASSA,

## 1 ETAT DES LIEUX

### • **Les alentours du forage**

Le forage de Gnanli-Zassa se situe entre les 2 quartiers Gnanli et Zassa du village Hlanhonnou. Il existe de dalle anti-bourbier aux alentours du forage, néanmoins l'environnement immédiat n'est pas du tout sain. On y fait les observations suivantes :

- l'existence de deux (02) lieux de pacage de troupeaux de bœufs non loin de ce lieu ;
- la population y fait la lessive et se lave ;
- des dépôts d'excrément humain aux abords immédiats du forage ;
- la dalle anti-bourbier sous l'effet de l'érosion a cédé et s'est déformé et occasionne ainsi l'accumulation d'eau sale autour du forage.

### • **L'itinéraire de drainage**

Il n'existe pas de canalisation en béton armé pour le drainage du surplus d'eau. L'itinéraire suivi a été érodé par le surplus d'eau de ruissellement jusqu'au niveau des trois (3) trous à poissons du quartier Zassa.

### • **Les trous à poissons existants**

On y a identifié cinq (5) trous à poissons qui ont les longueurs et largeurs minimales requises (15 m x 8 m) mais qui ont besoin d'un surcreusement sur près 0,50m pour amener leurs profondeurs respectives à 1,50 m (profondeur requise).

Trois (3) de ces trous à poissons contiennent encore de l'eau et des poissons. Ces trous appartiennent au quartier Zassa.

Les deux (2) autres trous, situés en aval des trois (3) premiers appartiennent au quartier Gnanli et ne contiennent plus d'eau pour les mêmes d'insuffisance de débit observée à Tohouè (le débit du surplus d'eau se réduit sur son parcours avec les usages domestiques et l'infiltration d'eau dans le sol nu.

### • **Périmètre piscicole et maraîcher**

Le site a une étendue suffisante pour abriter les activités de pisciculture et de maraîchage.

Le lieu de creusement des neuf (9) trous à poissons supplémentaires envisagés n'est pas encore retenu pour des raisons de propriété foncière. Ainsi, avant la mise en œuvre du projet, les aspects de propriété foncière devront être sérieusement pris en compte.

### • **Environnement social**

Le groupement de Zassa avait nettoyé les alentours de se 3 étangs à la veille des travaux et a mis à notre disposition deux (2) personnes pour aider à conduire les travaux. Il apparaît relativement plus motivé et responsable.

Mais au vu des difficultés de participation aux travaux de l'étude, le groupement de Gnanli n'apparaît pas effectif et ne semble pas suffisamment motivé et responsable pour s'approprier son projet.

## **2 MESURES TOPO ET AUTRES, ANALYSE DES PROFILS DU SOL DES SOLS**

- ***Dalle anti-bourbier***

Longueur : 3, 56 m

Largeur : 1,80 m

- ***Mur de soutien du tuyau de sortie d'eau du forage***

Longueur : 3, 56 m

Epaisseur : 0,20 m

Hauteur : 1,50 m

- ***L'itinéraire de drainage***

Longueur : 293 m avec ramifications vers les éventuels futurs trous à construire.

- ***Les trous à poissons existants***

Nombre : 5

Longueur : 15 m

Largeur : 8 m

Profondeur : 1 m

- ***Les pentes et profils des sols sur l'itinéraire de drainage de l'eau***

Le terrain est en pente mais sa dénivelée n'est pas trop prononcée.

L'analyse sommaire du sol a été fait par l'observation de différents horizons de sol après sondage et creusement sur 40 cm.

La terre végétale s'étend sur un horizon de 10 cm à partir de la surface.

La terre stable, limono- sableux est située à 30 cm de la surface du sol.

Au regard de ces considérations le fond de fouille recommandée est fixé à 50 cm afin de sécuriser les caniveaux à construire.

## **3 OUVRAGES A CONSTRUIRE**

- Une dalle anti-bourbier de forme rectangulaire ;
- Mur de soutien du tuyau de sortie d'eau du forage ;
- Un caniveau pour le drainage du surplus d'eau ;
- Des trous à poissons (à améliorer) ;
- Des trous à poissons supplémentaires.

Notons que le long du caniveau principal se trouve de ramifications en direction des étangs. Donc à ces endroits donnés le caniveau principal et secondaire comporte des vannettes qui sont des ouvrages qui permettent de dévier l'itinéraire de l'eau selon le besoin (cas de ravitaillement des étangs en eau). Ces vannettes sont des feuillures formées dans les parois internes du caniveau à des endroits jugés indispensables.

## 4 **PIECES GRAPHIQUES** (Voir en annexe)

## 5 **DESCRIPTION DES OUVRAGES A CONSTRUIRE : DEVIS DESCRIPTIF**

### 5.1 **Objet**

Le présent devis a pour objet la description des conditions particulières auxquelles devront satisfaire les travaux ci-après autour du forage artésien de **Gnanli-Zassa** :

- Construction d'une dalle anti-bourbier de forme rectangulaire ;
- Mur de soutien du tuyau de sortie d'eau du forage ;
- Construction d'un caniveau pour le drainage du surplus d'eau ;
- Amélioration des trous à poissons existants et construction des trous à poissons supplémentaires.

Le présent devis descriptif se réfère aux différentes pièces graphiques. Les travaux à réaliser, concernent tous les corps d'état jusqu'à la finition.

### 5.2 **Mesures de bases pour les constructions**

- **La dalle anti-bourbier**

- Forme rectangulaire
- Longueur = 3,56 m
- Largeur = 2,00 m
- Epaisseur 0,20 m
- En pente légère de 2% vers le caniveau.

Il sera réalisé un encrage de 0,30 m en béton tout au tour de l'ouvrage (voir coupe au niveau des pièces graphiques).

- **Mur de soutien du tuyau de sortie d'eau du forage**

- Longueur = 3,56 m
- Hauteur = 2,00m
- Epaisseur = 0,20 m

- **Un caniveau de drainage**

Qui se compose comme suit :

- **Un radier**

- Forme trapézoïdale
- Petite base = 0,46 m
- Grande base = 0,54 m
- Epaisseur = 0,12 m
- Longueur = 293 m

- **Deux voiles** dont chacune

- de forme parallélépipédique
- Longueur = 0,33 m
- Largeur = 0,12 m
- Hauteur = 293 m

- **Vannettes de ravitaillement des étangs en eau**



Elles sont fermées de tabliers en bois durs qui ont pour dimensions :

- Petite base = 0,40 m
- Grande base = 0,62 m
- Hauteur = 0,35 m
- Epaisseur = 0,05 m

Les caniveaux secondaires d'alimentation des étangs s'achèvent par un tuyau PVC pour lutter contre l'érosion régressive ; ce tuyau a pour dimensions :

- diamètre = 7,5cm
- longueur = 1,50 m.

- **Trous à poissons**

- **Références**

- Longueur : 15 m
- Largeur : 8 m
- Profondeur : 1,50 m

- **Existants (à améliorer)**

- Nombre : 5
- Longueur : 15 m
- Largeur : 8 m
- Profondeur : 1 m

- **Trous supplémentaires (à construire) : Nombre 9**

### 5.3 Description détaillée des travaux de maçonnerie

- **Nettoyage des lieux**

Toutes les parcelles de terrain réservées aux constructions seront débroussaillées et rendues propres pour permettre l'implantation des ouvrages. On procédera également à l'enlèvement de tous les gravats ou détritiques. Les sols seront décapés manuellement.

- **Implantation**

Il sera disposé en dehors de l'emprise de l'ouvrage les chaises en bois blanc de 27 mm d'épaisseur sur 15 cm de largeur clouées sur potelets en bois de teck de diamètres appropriés.

- **Terrassement**

- **Fouille**

La fouille sera en rigole de forme trapézoïdale. Elle descend à 0,50 m en moyenne par rapport au terrain naturel. Elle aura 0,76 m de large pour la grande base et 0,42 m pour la petite base sur toute la longueur du caniveau.

- **Béton**

- Béton de propreté

Il permettra de régler le niveau du fond de la fouille. Il sera coulé directement dans le fond des fouilles de la dalle anti-bourbier et des caniveaux et aura :

- une épaisseur de 5 cm
- son dosage est de 150 kg / m<sup>3</sup>

- Béton armé dosé à 350 kg/ m<sup>3</sup>

Pour le caniveau, après avoir pris toutes les dimensions de bonne mise en place du coffrage, du ferrailage, il sera coulé le radier et les deux voiles sur le béton de propreté, un béton armé :

- à 350 kg / m<sup>3</sup> de ciment,
- 12 cm d'épaisseur,
- avec des armatures HA8 (7 longitudinaux et armature de répartition en forme de V, e = 20 cm)
- enrobage 5 cm.

La dalle anti-bourbier et le mur de soutien du tuyau de sortie d'eau du forage seront réalisés en béton armé :

- dosé à 350 kg / m<sup>3</sup>,
- de 20 cm d'épaisseur,
- avec les armatures HA8 quadrillage de mailles 20 cm.

- ***Trous à poissons*** (5 à améliorer et 9 à construire)

La profondeur varie d'amont (1,20 m) en aval (1,50 m).

Le tuyau PVC d'amené du ravitaillement des trous à poissons en eau doit avoir une hauteur de 0,30 m de la surface de l'eau avant de chuter dans l'étang. L'accumulation de l'eau en aval de 1,20 m permet aux poissons de rester au fond et avoir une température ambiante dans l'eau pendant les périodes de soleil intense.

## **6 DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS**

Les dimensionnements ont été faits en tenant compte du sol et des normes relatives de l'aménagement des alentours des forages artésiens ainsi qu'à la canalisation de drainage d'eau. L'estimation financière est faite sur la base des prix actuels des matériaux sur le marché.

## **B- DEVIS ESTIMATIF**

ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES ALENTOURS DU FORAGE ARTESIEEN ET DU DRAINAGE DES EAUX A GNANLI-ZASSA, COMMUNE DE ZOGBODOMEY

### **Devis quantitatif et estimatif référentiel**

N°	DESIGNATIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
					PARTIEL	TOTAL
<b>I</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>					
1.1	Installation du chantier y compris toutes suggestions	Forfait	1	250 000	250 000	
1.2	Implantation du caniveau	m <sup>2</sup>	516,7	400	206 680	
1.3	Implantation de la dalle anti-bourbier	m <sup>2</sup>	14,68	400	5 872	
	<b>TOTAL I</b>					<b>462 552</b>
<b>II</b>	<b>TERRASSEMENT</b>					
2.1	Fouilles pour la réalisation du caniveau	m <sup>3</sup>	86,44	1 000	86 440	
2.2	Fouilles pour la réalisation de la dalle anti-bourbier	m <sup>3</sup>	4,84	1 000	4 840	
	<b>TOTAL II</b>					<b>91 280</b>
<b>III</b>	<b>MACONNERIE - BETON</b>					
3.1	Béton de propreté dosé à 150kg /m3 pour la réalisation du caniveau	m <sup>3</sup>	7,45	32 000	238 400	
3.2	Béton armé pour la réalisation du caniveau dosé à 350 kg /m3	m <sup>3</sup>	41,79	110 000	4 596 900	
3.3	Béton de propreté dosé à 150kg /m3 pour la réalisation de la dalle anti-bourbier	m <sup>3</sup>	1,36	32 000	43 520	
3.4	Béton armé pour la réalisation de la dalle anti-bourbier dosé à 350 kg /m3	m <sup>3</sup>	4,3	110 000	473 000	
	<b>TOTAL III</b>					<b>5 351 820</b>
<b>IV</b>	<b>TROUS A POISSONS</b>					
4.0	Fouilles pour la réalisation des neuf (09) trous à poissons supplémentaires et le surcreusement des cinq (05) existants	m <sup>3</sup>	1538	1 200	1 845 600	
	<b>TOTAL IV</b>					<b>1 845 600</b>
<b>V</b>	<b>AUTRES</b>					
5.1	Tuyaux PVC pour le raccordement de caniveau à l'étang	ml	16	750	12 000	
5.2	Tabliers en bois dur	U	14	2 500	35 000	
	<b>TOTAL V</b>					<b>47 000</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>7 798 252</b>

## **7 DIFFICULTES RENCONTREES**

L'équipe d'étude n'a pas rencontré des difficultés majeures dans le déroulement des travaux. Cependant, il existe quelques obstacles qui ont influencé et retardé le bon déroulement des travaux sur le terrain. Entre autres obstacles on peut citer :

- La non disponibilité des véritables membres des groupements qui ont été occupés à suivre une formation ;
- Le manque de motivation des personnes présentes et qui n'ont participé aux travaux qu'après avoir été intéressées de façon conséquente ;
- Les aspects de propriété foncière qui ont occasionné de longues discussions et qui n'ont pas permis de positionner les lieux d'implantation des trous supplémentaires et de retenir ou délimiter les périmètres maraîchers.

Mentionnons toute fois que :

- Le groupement de Zassa apparaît relativement plus motivé et responsable contrairement à ceux de Gnanli et de Tohouè. En effet ce premier groupement avait nettoyé les alentours de ses 3 étangs la veille des travaux et a mis à notre disposition deux (2) personnes pour aider à conduire les travaux.
- Nous avons pu rencontré que la Secrétaire Générale de la Mairie de Zogbodomey par l'intermédiaire de Monsieur AKOGBETO Mesmin mais ce n'est pas le cas des responsables du service eau et ceux du point focal PNE qui résident à Bohicon ou Abomey.

## **8 CONCLUSION**

Au terme de cette étude, nous pouvons dire que les objectifs préalablement fixés sont atteints. Les travaux effectués ont permis d'avoir suffisamment d'éléments techniques pour décider de la faisabilité des aménagements des forages artésiens des localités de Tohouè et de Gnanli-Zassa (commune de Zogbodomey).

En raison de l'existence d'étendues de terres peu pentues et suffisamment grandes en aval des forages, il apparaît que le don naturel que représente l'eau de ces forages artésiens peut être exploité, rentabilisé et contribué à générer des revenus substantielles si on en vient à construire les ouvrages tels que conçus.

Il faut reprendre la dalle anti-bourbier, redresser la centrale d'amené d'eau à Gnanli-Zassa et assainir le lieu de prise d'eau à Tohouè.

Il faudra aussi 628 ml de caniveau pour les deux (02) localités. Soit 293 ml à Gnanli-Zassa et 335 ml pour Tohouè. Ces caniveaux permettent l'évacuation du surplus d'eau à des fins piscicoles, maraîchers ainsi que d'autres usages jugés pertinents.

Les coûts de réalisation de ces ouvrages se chiffrent à environ ***huit millions quatre cent mille (8 400 000) francs*** CFA pour Tohouè et ***sept millions huit cent mille (7 800 000) francs*** CFA pour Gnanli-Zassa.

La réalisation de ces ouvrages générera pour la population de chacune des localités des avantages aussi bien pratiques que stratégiques sur les plans socio-économique et environnemental à travers :

- La transformation du paysage et du cadre environnemental ;
- La stimulation de l'envie d'être pisciculteur ou maraîcher.

Pour la mise fonction permanente des étangs il faut un ravitaillement en eau adéquat des étangs par des canalisations bien faites.

A cet effet, eu égard aux multiples usages possibles de l'eau (usages domestiques en priorité), il faudra, en encore avec la Mairie et le Service départemental de l'Eau, voir comment réguler ou planifier l'utilisation de l'eau sortie des forages pour moduler le débit selon les usages afin de ravitailler convenablement les étangs et les rentabiliser économiquement.

Enfin, l'étude actuelle étant orientée seulement la faisabilité de travaux de génie, il importe qu'avant la mise en œuvre des projets de construction des ouvrages, il faudra :

- Etudier la rentabilité économique de tels projets ;
- Etudier les aspects fonciers sur les différents périmètres ;
- Recenser les réels volontaires à l'exploitation des périmètres ;
- Inclure dans ces projets des activités plaidoyer auprès des propriétaires terriens en faveur des volontaires à l'exploitation les périmètres ;
- S'assurer d'un encadrement et accompagnement techniques permanents pendant une période suffisante.

## **ANNEXES**

### **Annexe 1 : Liste des participants aux travaux au premier jour**

#### **Tohouè**

- 1- KOÏKOU Camille
- 2- KOGBE Lucien
- 3- HANLON Cyprien
- 4- AGLEGAN Hilaire
- 5- AGLEGAN Roger
- 6- AGLEGAN Salomon
- 7- HANLON Emmanuel
- 8- ZOUNKPEGANDE Mathias
- 9- AVOHOU Marc
- 10- KPOGBE Rigobert

#### **Gnanli-Zassa**

- 1-ALLADAGBIN Augustin
- 2-GOUNGBE Nestor
- 3-ZANON Sébastien
- 4-KPONGBE Sylvain
- 5-ALLADAGBIN Valère
- 6-GOUNGBE Hubert
- 7-AGLIGAN Christophe
- 8-ALLADAGBIN Alphonse
- 9-ADJINAGBONTIN Casimir
- 10-AWENOU Moussi
- 11-HOUSSOUNON Simon
- 12-ALLADAGBIN Lolo
- 13-AVOHOU Théophile
- 14-AWENOU Edmond
- 15-AHOKEDJE Lucien
- 16-KEMANSE Ezékiel
- 17-HOUNSOUNON Thibaut

## **Annexe 2: Les pièces graphiques**

# **PARTENARIAT NATIONAL POUR L'EAU (PNE-BENIN)**

01 BP 4392 Cotonou, Bénin  
Tél./Fax : (+229) 21 31 10 93  
contact@gwp-pnebenin.org

**Atelier de sensibilisation sur la bonne gouvernance dans le secteur eau  
et de réflexion sur les rôles de l'UCAUEP de Toffo par rapport  
aux options proposées pour la gestion communale des AEV**

## **RAPPORT D'ATELIER**

Présenté par  
**SAÏ M. Célestin**  
Agronome, spécialiste en stratégies  
de développement local  
BP 239 Dassa-Zoumé ; Bénin  
Tél : (+229) 22 53 02 00 ou  
(+229) 95 81 28 17

**Décembre 2006**



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>35</b>
<b>1 OBJECTIFS</b>	<b>35</b>
<b>2 PARTICIPANTS</b>	<b>36</b>
<b>3 METHODOLOGIE</b>	<b>36</b>
<b>4 DATE, LIEU ET CHRONOGRAMME DE DEROULEMENT</b>	<b>36</b>
<b>5 CONTENU CHRONOLOGIQUE ET RESULTATS DE L'ATELIER</b>	<b>37</b>
5.1 Ouverture, présentation des participants, des objectifs et du programme	37
5.2 Fondements, principes et attributs/ indicateurs de la bonne gouvernance	38
5.3 Options de gestion communale des AEV proposées	38
5.4 Inventaire des défis pertinents de bonne gouvernance en matière d'AUEP	39
5.5 Définition d'actions stratégiques pour relever les défis inventoriés	40
<b>6 ENGAGEMENTS PRIS</b>	<b>44</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>45</b>

## **INTRODUCTION**

Le programme pour la gouvernance de l'eau au Bénin initié par le ***Partenariat National pour l'Eau (PNE)*** a démarré début 2006 avec la rédaction du rapport sur l'état des lieux de la gouvernance de l'eau et la proposition d'actions prioritaires à entreprendre. Après l'élaboration et la validation dudit rapport, la deuxième étape de la mise en œuvre du programme concerne des actions pilotes visant une amélioration de la gouvernance de l'eau à l'échelle de sites retenus sur la base d'un certain nombre de critères.

Parmi les sites retenus figure la commune de Toffo à travers son ***Union Communale des Usagers d'Eau Potable (UCAUEP)*** au regard de ses expériences enrichissantes.

L'action pour ce site choisi vise, entre autres, la formalisation de cette Association d'usagers d'eau avec des activités de renforcement de ses capacités.

Aussi, les changements devant intervenir, par rapport aux rôles que jouent les AUEP avec les réformes relatives à la gestion communale des ouvrages d'eau, laissent-ils beaucoup d'usagers perplexes à cause de l'insuffisance des connaissances au sujet aussi bien des options de gestion possibles que des critères sur lesquels se baseront les choix futurs d'options.

Dans cette optique, avant la mise en œuvre des actions identifiées et la planifiées par l'UCAUEP de Toffo avec l'appui du PNE, il urge que les leaders de cette association, les élus locaux et autres usagers de l'eau aient un minimum de compréhension de la bonne gouvernance de l'eau pour choisir et s'adapter aux futures options de gestion communale (la commune étant le maître d'ouvrage).

C'est dans ce contexte qu'est organisé cet « ***atelier de sensibilisation sur la bonne gouvernance et de réflexion sur le rôle probable de l'Union communale des associations d'usagers d'eau potable (UCAUEP) de la commune de Toffo par rapport à chacune des options proposées pour la gestion communale des adductions d'eau villageoises (AEV)*** ».

### **1 OBJECTIFS**

Cet atelier a été organisé pour permettre aux leaders des usagers de l'eau potable, aux élus locaux et autres à avoir une compréhension suffisante de la bonne gouvernance de l'eau et des différentes options proposées pour la gestion communale des AEV afin de leur permettre à l'avenir d'opérer le/les choix d'option de gestion en toute connaissance de causes. Il permettra aux participants, suivant le niveau de compréhension atteint, de définir des actions aussi bien de mise en conformité de leur raison d'être aux principes de bonne gouvernance que préparatoires pour s'adapter aux réformes.

Spécifiquement l'atelier a été organisé pour amener:

- les participants à connaître leurs rôles et obligations en matière de bonne gouvernance dans le secteur eau ;

- les participants à comprendre et à distinguer les différentes options proposées pour la gestion commune des AEV ;
- les participants à définir une stratégie permettant à l'UCAUEP de se préparer à être un des acteurs de premier plan quelque soit l'option de gestion choisie ;
- les participants à prendre l'engagement de restituer les résultats de l'atelier à tous les membres des AUEP de la commune.

## **2 PARTICIPANTS**

Ont été invités à cet atelier une trentaine de personnes dont :

- Les membres de l'Union communale (BUC) avec en priorité les membres du bureau et ceux du comité local de pilotage (CLP) du plan de renforcement de l'Union communale (BUC) ;
- Des élus locaux ;
- Des ONG en activité dans la commune dans le secteur eau ;
- Des membres du personnel du service départemental de l'eau de l'Atlantique.

Etant présents à l'atelier:

- 15 membres de l'Union communale (BUC) ;
- 4 élus locaux que sont les Chefs des arrondissements de Sey, Colli, Houègbo et Coussi ;
- 1 représentant de l'ONG AERAMR.

Confère la liste des participants en annexe 4.

## **3 METHODOLOGIE**

L'approche utilisée a été participative et s'est basée sur des exemples concrets ou des cas vécus, étant entendu que les participants ont des expériences avérées dans le secteur eau.

La démarche utilisée comporte :

- Des présentations suivies de débats interactifs avec synthèse ;
- Le brainstorming ;
- Des travaux de groupes suivis de restitution avec débats et synthèse.

L'évaluation finale a été faite par la synthèse participative avec l'implication de tous les participants.

Les matériels et outils de travail utilisés sont les documents ou résumés présentés sur la bonne gouvernance, les indicateurs de la bonne gouvernance dans le secteur eau, les options de gestion communale des AEV ainsi que les marqueurs et papiers kraft.

## **4 DATE, LIEU ET CHRONOGRAMME DE DEROULEMENT**

L'atelier s'est déroulé le 26 décembre 2006 au bureau de l'Association des Usagers d'Eau Potable (AUEP) de Houègbo-Gare / Colli dans la commune de Toffo au Bénin.

## Chronogramme

Jour et horaires	Activités	Méthodes	Présentation/ Animation
9h30– 10h	▪ Ouverture	-	Missahogbé
	▪ Présentation des participants ▪ Présentation des objectifs ▪ Présentation du programme	-	Animation : Saï
10h – 10h40	Fondement, principes et attributs/ indicateurs de la bonne gouvernance	Présentation suivie de débats en plénière	Saï et Missahogbé
10h40 – 11h	Pause		
11h – 12h30	Options de gestion communale des AEV proposées	Présentation suivie de débats en plénière	Saï et Missahogbé
12h30 – 13h30	Inventaire des principes pertinents de bonne gouvernance en matière d'AUEP	Brain storming en plénière	Facilitation: Saï et Missahogbé
13h30 – 15h	Pause déjeuner		
15h – 17h	Définition d'actions stratégiques pour respecter les principes inventoriés	Travaux en groupes	Facilitation: Saï et Missahogbé
17h – 17h20	Pause		
17h20 – 19h	▪ Définition d'actions stratégiques pour respecter les principes inventoriés (Restitution) ▪ Prise d'engagements ▪ Synthèse des réflexions et clôture de l'atelier	Restitution des travaux en groupes suivie de débats	Facilitation: Saï et Missahogbé

## **5 CONTENU CHRONOLOGIQUE ET RESULTATS DE L'ATELIER**

### **Ouverture, présentation des participants, des objectifs et du programme**

L'ouverture de l'atelier a été faite par Monsieur Missahogbé André qui est le Président du comité local de pilotage, de l'UCAUEP de Toffo et de l'AUEP de Houègbo-Gare/Colli. Il a situé l'atelier dans le contexte du démarrage de la mise en œuvre du plan d'actions élaboré au cours de précédentes rencontres, ce qui est un indicateur de la concrétisation de l'appui du PNE-Bénin. Il a invité les participants en particuliers les usagers de l'eau et les élus locaux à prêter attention aux présentations programmées et à participer

activement aux travaux en groupes afin que dans un proche futur la commune de Tofo ne se trompe pas dans le choix d'options de gestion communale des AEV.

La présentation des participants a été faite par provenance ou type d'acteur (AUEP, élus locaux, ONG). Des deux Ong invitées seule AERAMR était présente ; l'ONG ID étant empêchée tout comme le service départemental en charge de l'eau dans l'Atlantique.

Après la présentation des objectifs et du chronogramme, ce dernier proposé pour s'étaler sur deux jours, a été réaménagé par les participants qui ont exprimé le vœu de voir les travaux terminés en une journée compte tenu du manque de disponibilité en cette fin d'année. Les objectifs et le chronogramme ont été présentés comme précédemment libellés.

## **Fondements, principes et attributs/ indicateurs de la bonne gouvernance**

La présentation des fondements, principes et attributs/ indicateurs de la bonne gouvernance a été faite en lecture expliquée du texte présenté à l'annexe 1. A cela s'ajoute la présentation des éléments d'indicateurs de bonne gouvernance du secteur eau en rapport avec chacun des acteurs. Dans cet exercice, il a été précisé que chaque personne détient une parcelle de pouvoir ou de responsabilité devra veiller à la bonne gouvernance qui ne concerne pas que le pouvoir central. Ainsi, aussi bien les élus locaux (Chefs d'arrondissements en particulier) que les membres des comités directeurs des AUEP sont concernés au niveau local par la gouvernance et ils doivent veiller à respecter les principes de la bonne gouvernance au profit de leurs administrés ou de leurs mandants.

Après cette présentation, des participants ont pris la parole soit pour poser des questions d'éclaircissement, soit pour contribuer à répondre aux questions posées en expliquant davantage certains principes avec des exemples concrets

## **Options de gestion communale des AEV proposées**

La présentation des options de gestion communale des AEV a été faite comme celle des fondements, principes et attributs/ indicateurs de la bonne gouvernance. Ici, en plus de la présentation de l'annexe 2, des représentations schématiques des options ont été également présentées aux participants.

Ici, entre autres questions de réflexion posées par les participants on peut retenir les suivantes :

- La gestion saine constatée aujourd'hui au niveau de certaines AEV (ex. Houégbo gare/Colli) n'est-elle pas l'œuvre de certaines personnes (ex. Missahogbé) qui pourra être autrement quand ces personnes ne seront plus aux affaires demain ?
- Qui est le fermier ou le professionnel privé et où est-il ? Est-ce une AUP d'ailleurs ? ou existe-t-il une entreprise spécialisée en gestion professionnelle d'AEV quelque part dans l'Atlantique ou au Bénin ?
- L'affermage n'est-elle pas une privatisation voilée alors que la gouvernance dans le secteur de l'eau potable doit prendre en compte de l'aspect social ?

- L'affermage ne conduira-t-il pas à la mauvaise expérience du semi-affermage qui a fait ses preuves dans maints villages de l'Atlantique où les populations restent pendant longtemps (des trimestres) sans eau du fait de la défaillance et/ou de la disparition des fermiers?
- Au cas où l'expérience de l'affermage sera infructueuse et que des dommages ou dettes seront laissés au niveau des réseaux, qui se chargera de les réparer ? Est-ce le maître d'ouvrage (Mairie) qui ne va s'empresse de le faire ou les communautés bénéficiaires ?
- Comment arriver à résoudre les problèmes liés aux difficultés résultant des relations interpersonnelles dans le cadre de la gestion des AEV (quelles que soient les options) ?
- Des membres d'AUEP au niveau de la commune peuvent-ils s'organiser en association professionnelle ou entreprise qui pourra être fermière ?
- Dans la démarche pour le choix d'une ou des options de gestion, en quoi l'Etat ou une association comme le PNE pourra aider la commune ou les acteurs pour que le choix soit bon ou adapté ? (question d'un élu).
- Avec le capital d'expériences qu'ont les AUEP, comment les organiser pour qu'elles soient suffisamment exploitées par la commune au lieu d'aller chercher un fermier de l'on ne sait où ? (question d'un élu).

Des réponses ont été apportées à toutes ces questions. Même si des réponses suffisamment satisfaisantes n'ont pas été apportées à ces questions assez pertinentes, ces questions éveillent les acteurs et les préparent déjà à tenir compte d'un certain nombre d'éléments et de précautions dans le choix d'option de gestion.

## **Inventaire des défis pertinents de bonne gouvernance en matière d'AUEP**

Au terme des débats et des commentaires sur les principes de la bonne gouvernance et sur les options proposées pour la gestion communale des AEV, les défis formulés à partir des principes de la bonne gouvernance jugés pertinents sont libellés comme ci-après:

- respecter l'éthique et bien se conduire
- respecter l'État de droit
- avoir une vision prospective en :
  - anticipant, à partir des données disponibles et des tendances observées, les problèmes qui se poseront
  - élaborant des stratégies/politiques qui tiennent compte de l'évolution des coûts et des changements prévisibles (démographiques, économiques, environnementaux, etc.)
- veiller à une participation équitable de toutes les parties prenantes
- faire de l'appropriation des processus de réforme et de la responsabilisation les pierres angulaires ou éléments clés dans les prises d'initiatives et dans la formulation des stratégies de développement durable
- être réceptif et flexible pour tenir compte des attentes de chaque partie prenante

- instaurer le dialogue et rechercher le consensus entre toutes les parties prenantes
- rechercher la transparence dans la gestion des affaires communes
- être efficace et veiller à l'efficacité dans les services rendus aux bénéficiaires
- s'obliger à rendre compte aux autres acteurs ou institutions
- s'évaluer et se faire évaluer périodiquement.
- viser le développement durable
- œuvrer pour la promotion de la démocratie

Faisons observer qu'en remplacement de « inventaire des principes pertinents » préalablement utilisé, c'est plutôt « inventaire des défis pertinents » qui a été proposé et retenu par les participants.

### **Définition d'actions stratégiques pour relever les défis inventoriés**

La définition des actions visant à relever les défis inventoriés s'est appesantie essentiellement sur les principales actions à mener par les membres de l'UCAUEP de Toffo pour refléter les principes de la bonne gouvernance aux yeux des autres acteurs du secteur eau, en l'occurrence les populations bénéficiaires, les élus locaux et les services techniques de l'eau.

Ces actions sont résumées dans le tableau suivant.

## Propositions d'actions stratégiques pour relever les défis inventoriés

DEFIS	ACTIONS A MENER			
	<i>En notre sein</i>	<i>Par rapport aux populations bénéficiaires</i>	<i>Par rapport à la Mairie et au Service de l'eau</i>	<i>Suggestions à la Mairie</i>
<b>respecter l'éthique et bien se conduire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne choisir que des personnes reconnues capables</li> <li>▪ Retirer les personnes incapables des comités directeurs</li> </ul>	Organiser des séances de sensibilisation	Leur montrer notre bonne conduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des évaluations périodiques de chacun des membres des comités directeurs d'AUEP</li> <li>▪ Faire remplacer les incapables ou défaillants</li> </ul>
<b>respecter l'État de droit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actualiser nos textes statutaires et réglementaires pour les rendre conformes aux nouvelles réformes</li> <li>▪ Avoir une reconnaissance légale pour l'UCAUEP</li> <li>▪ Respecter et faire respecter les textes actualisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vulgariser ces textes actualisés</li> <li>▪ Amener à faire respecter les textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associer les élus dans l'actualisation des textes</li> <li>▪ Amener à faire respecter les textes</li> </ul>	Veiller au respect des textes à travers un service communal de suivi des ouvrages d'eau (à créer)
<b>avoir une vision prospective en :</b> <i>anticipant, à partir des données disponibles et des tendances observées, les problèmes qui se poseront</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Alimenter comme il se doit les comptes de renouvellement parer les éventuels problèmes</li> <li>▪ Entreprendre des réflexions pour recherche de solutions pour assurer la maintenance des ouvrages</li> </ul>	Les sensibiliser à rendre disponibles et à participer activement et ouvertement aux collectes de donner	Convaincre les services techniques de l'eau à apporter leur appui pour la réalisation d'une étude diagnostique de chacune des AEV existantes dans la commune	Faire une étude diagnostique de chacune des AEV existantes afin de déterminer la ou les options de gestion adaptées avant de faire un ou des choix de gestion au niveau communal
<i>élaborant des stratégies/politiques qui tiennent compte de l'évolution des coûts et des changements prévisibles (démographiques, économiques, environnementaux, etc.)</i>	-	Tenir compte de l'accroissement démographique et l'extension future des populations dans l'espace	Tenir compte des données de l'évolution des populations Prévoir toujours des possibilités d'extension	Tenir suffisamment compte des données de diagnostics pour envisager l'extension des AEV existantes et la construction d'autres



DEFIS	ACTIONS A MENER			
	<i>En notre sein</i>	<i>Par rapport aux populations bénéficiaires</i>	<i>Par rapport à la Mairie et au Service de l'eau</i>	<i>Suggestions à la Mairie</i>
<b>veiller à une participation équitable de toutes les parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenir les réunions périodiques</li> <li>▪ Trouver des formules de rémunération équitable pour réduire le bénévolat total et motiver pour obliger les acteurs à accomplir leurs devoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associer à la prise de décision</li> <li>▪ Mettre en place un mécanisme efficace de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire participer aux réunions de prises de décisions</li> <li>▪ Faire un plaidoyer pour être impliqué dans la gestion des ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre conscience du capital d'expériences que représentent les AUEP existantes</li> <li>▪ Faire participer au mieux les AUEP et leurs membres pris individuellement dans la réalisation et la gestion des AEU</li> <li>▪ Rétribuer les prestataires à la mesure de leur investissement (réduire le bénévolat total)</li> </ul>
<b>faire de l'appropriation des processus de réforme et de la responsabilisation la pierre angulaire ou la clé dans les prises d'initiatives et dans la formulation des stratégies de développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer un cahier des charges claires et précises pour toute responsabilité ou tout poste</li> <li>▪ Maîtriser ses rôles et connaître ceux des autres</li> <li>▪ Eviter les conflits d'attribution</li> <li>▪ S'acquitter promptement et diligemment de nos obligations et devoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller à l'opportunité et l'adéquation des futures réalisations</li> <li>▪ Sensibiliser les populations bénéficiaires à assurer la sécurité et la bonne gestion des ouvrages</li> <li>▪ Suivre et faire appliquer les bonnes pratiques et normes admises dans le service et la consommation de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accepter et être disponible pour les suivis et contrôles de gestion faits par la Mairie ou les services techniques de l'eau</li> <li>▪ Collaborer pendant avec les missions de suivis et contrôles de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier effectivement de ses compétences conférées par les lois sur la décentralisation et les traduire dans les faits</li> <li>▪ Respecter le principe de l'argent de l'eau sert à fournir de l'eau en quantité et en qualité</li> <li>▪ Prendre en main le problème des besoins en eau non encore satisfaits</li> </ul>
<b>être réceptif et flexible pour tenir compte des attentes de chaque partie prenante</b>	Eviter les conflits (politiques surtout) inutiles au développement de la commune et de ses villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre à l'écoute des besoins des populations</li> <li>▪ Analyser et prendre en compte les besoins exprimés</li> </ul>	Relayer les besoins exprimés par les populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller et prendre en compte les besoins exprimés par les populations dans les plans de développement</li> <li>▪ Allouer ou rechercher des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins</li> </ul>
<b>instaurer le dialogue et rechercher le consensus entre toutes les parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre tous au même niveau d'information</li> <li>▪ Respecter la liberté d'opinion</li> <li>▪ Rechercher avant tout le consensus dans les prises de décisions</li> </ul>	Associer les leaders et les personnes ressources locaux dans les prises de décisions	Associer les élus locaux dans les débats et les prises de décisions	Faciliter et entretenir le dialogue

DEFIS	ACTIONS A MENER			
	<i>En notre sein</i>	<i>Par rapport aux populations bénéficiaires</i>	<i>Par rapport à la Mairie et au Service de l'eau</i>	<i>Suggestions à la Mairie</i>
<b>rechercher la transparence dans la gestion des affaires communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenir régulièrement les réunions de compte rendu</li> <li>▪ Maîtriser les outils de gestion</li> <li>▪ Tenir à jour et sans légèreté les documents de gestion</li> <li>▪ Eviter la légèreté dans l'ordonnancement et l'exécution des dépenses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter l'accès aux informations nécessaires pour juger la gestion</li> <li>▪ Permettre aux leaders locaux d'avoir une lecture facile des comptes rendus faits</li> </ul>	Rendre compte régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se doter d'un service technique spécifiquement eau</li> <li>▪ Faire des suivis et contrôles fréquents</li> <li>▪ Organiser des audits externes</li> </ul>
<b>être efficace et veiller à l'efficacité dans les services rendus aux bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rechercher les solutions les plus adaptées, techniquement acceptables et moins coûteuses</li> <li>▪ Eviter la lenteur dans l'exécution des travaux</li> </ul>	Tenir grand compte de la participation des populations dans l'identification et la mise en œuvre des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amener les élus locaux et l'administration communale à se rendre disponibles</li> <li>▪ Associer les services techniques de l'eau aux choix techniques</li> <li>▪ Collaborer avec eux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire la lourdeur administrative</li> <li>▪ Réagir de façon juste et prompte au moindre soupçon de mal gouvernance</li> </ul>
<b>s'obliger à rendre compte aux autres acteurs ou institutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Savoir utiliser et exploiter les outils de gestion</li> <li>▪ Préparer et faire parvenir les comptes-rendus à temps à qui de droit</li> </ul>	Faire des comptes- rendus réguliers et effectifs (et non de farce) aux leaders locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre compte</li> <li>▪ Faire parvenir les comptes-rendus à temps</li> </ul>	Exiger les comptes rendus et faire respecter les délais pour les faire
<b>s'évaluer et se faire évaluer périodiquement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer les évaluations</li> <li>▪ Etre disponibles et ouverts pour</li> <li>▪ Participer activement aux évaluations sans être sur ses gardes</li> </ul>		Tenir compte des observations et recommandations faites par ces acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en mécanisme communal de suivi-évaluation</li> <li>▪ Disposer d'un service spécifique pour le suivi</li> <li>▪ Mettre à contribution des personnes ressources locales expérimentées</li> </ul>
<b>viser le développement durable</b>	Apporter leurs contributions possibles à gestion durable des ouvrages	Sensibiliser pour	Faire un plaidoyer dans ce sens auprès d'eux	En tenir compte dans l'élaboration des politiques/stratégies de développement communal
<b>œuvrer pour la promotion de la démocratie</b>	Veiller à rendre effectif tout ce qui défini précédemment	Sensibiliser pour	Faire un lobbying dans ce sens	Faire de la démocratie son cheval de bataille au quotidien

## **6 ENGAGEMENTS PRIS**

Les acteurs présents ont avoués avoir une meilleure compréhension des changements futurs dans le secteur eau au niveau de la commune et ont jugé opportune l'organisation de l'atelier.

A la lumière de ces nouvelles données il a été décidé :

- Par les élus présents :
  - D'introduire la question du choix d'option de gestion communale des AEV comme un point essentiel d'ordre de jour à l'un des tout prochains conseils communaux afin que tous les élus en soient informés et sensibilisés ; des membres de l'UCAUEP pourront en son temps être mis à contribution pour apporter l'éclairage nécessaire ;
  - De convaincre les autres élus de l'utilité des membres actuels de l'UCAUEP ou des AUEP dans les choix futurs de gestion ;
  - D'assurer de leur disponibilité apporter un soutien à toute démarche de plaidoyer entreprise par l'UCAUEP auprès du conseil communal ; et qu'on les associe à la formulation des argumentaires relatifs aux plaidoyers.
- Par les membres de l'UCAUEP :
  - D'oeuvrer pour refléter les principes de la bonne gouvernance ;
  - D'aider les élus locaux à avoir un éclairage suffisant sur les futurs enjeux en matière de gouvernance dans le secteur eau ;
  - De faire des propositions concrètes à la Mairie dans ce sens ;
  - D'aider la Mairie à initier des études diagnostiques ou audits pour chaque AEV et participer activement à leur réalisation ;
  - De prendre une part active dans le choix d'options de gestion dans l'intérêt des populations bénéficiaires.

## **CONCLUSION**

Au terme de cet atelier on peut retenir qu'aussi bien les membres d'AUEP que les élus locaux avaient besoin d'avoir des informations pour comprendre les principes de la bonne gouvernance et les options possibles de gestion des AEV au niveau de leur commune. A la lumière des informations apportées et des discussions et réflexions faites, cet atelier, loin d'avoir complètement éteint leur soif, leur a néanmoins apporté un éclairage et les a réveillés pour se préparer suffisamment pour faire des choix sans grands risques de se tromper.

Au nombre des résultats concrets obtenus, on peut citer les actions définies par rapport aux défis fixés à partir des principes et attributs de la bonne gouvernance confrontés aux options de gestion des AEV où les AUEP ont des rôles à jouer.

Aussi des engagements fermes ont-ils été pris par les deux parties représentées au niveau de la commune de Toffo que sont les AUEP et les élus locaux.

Au terme de l'atelier les participants ont suggéré que la Mairie initie et organise des études diagnostiques ou audits pour chaque AEV pour pouvoir opérer un choix de gestion assez adapté à chacune AEV.

Enfin, les AUEP ont reconnu que parmi les actions identifiées, beaucoup ont été déjà prises en compte dans les actions planifiées pour bénéficier des appuis du PNE, et ont formulé le vœux que le reste des actions soient reversées au plan d'actions.

# **ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

### **LA BONNE GOUVERNANCE**

Dans ce monde en évolution constante, les administrations doivent repenser leur rôle afin de faire face aux défis présentés par la mondialisation, la décentralisation, les nouvelles technologies, ainsi que des besoins et attentes des citoyens. Les principes de la gouvernance peuvent transformer non seulement les relations entre l'administration, les citoyens et le parlement, mais le bon fonctionnement de l'Etat.

#### **ESSAI DE DEFINITION**

**La gouvernance** peut se définir comme **la manière** dont :

- le pouvoir en exercice
- gère les ressources économiques et sociales
- d'un pays
- en faveur de son développement.

**La bonne gouvernance** correspond à **la bonne manière de gérer**.

La bonne gouvernance recouvre aussi **la sécurité**, le respect des libertés fondamentales, l'accès à l'information ainsi qu'aux services sociaux de base et doit garantir que les ressources contribuent au bien-être général et à la prospérité du pays.

Définie de la sorte, la bonne gouvernance semble un idéal lointain inatteignable. Cependant, qu'elle soit idéaliste ou réaliste, une chose est certaine: **la bonne gouvernance est indispensable pour le développement durable**.

#### **FONDEMENTS DE LA BONNE GOUVERNANCE**

**Le vrai critère** d'une "bonne" gouvernance est **la réalisation effective des droits de l'homme, civils, culturels, économiques, politiques et sociaux**. La question clé est de savoir si les administrations publiques garantissent dans les faits le droit à la santé, le droit à une nourriture et à un logement suffisants, la qualité de l'enseignement, l'équité de la justice et la sécurité des individus.

**Ainsi la bonne gouvernance se fonde sur les caractéristiques majeures ci-après :**

- **respecte l'État de droit** (la primauté du droit) avec des lois et réglementations claires et transparentes
- **repose sur la participation** (notamment des mécanismes de consultation et de participation des citoyens préalablement et clairement définis)
- **recherche le consensus** (Prise en compte des besoins de la population) et se montre :
- **transparence avec l'obligation de rendre compte** aux institutions démocratiques
- **inclusive, équitable et réactive,**
- **efficace et effective/efficace** à travers les services publics,
- **responsable** avec la cohérence de la formulation de politiques et le respect de l'éthique et la bonne conduite,

Ainsi par exemple, le manque de **transparence, d'efficacité et d'équité** dans la gestion des affaires et fonds publics, le poids de la bureaucratie et des réglementations ou le mauvais fonctionnement des systèmes judiciaires sont d'autant de facteurs qui conduisent en une perte de crédibilité et à un affaiblissement de l'Etat et ce, au détriment de l'exercice de ses fonctions primordiales.

### **PRINCIPAUX ATTRIBUTS D'UNE BONNE GOUVERNANCE**

Elle se caractérise habituellement par un ensemble de principes tels que :

- le respect de la primauté du droit, le respect des droits humains
- la promotion de la démocratie
- la bonne gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption et
- d'un développement participatif.

### **PRINCIPAUX ELEMENTS/ ASPECTS DE LA BONNE GOUVERNANCE**

- **La primauté du droit** : les autorités publiques font appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute égalité et en toute transparence ; le respect des droits de l'homme – en particulier, ceux des minorités – et une application impartiale de la loi requièrent une force de police et de justice incorruptible
- **La réceptivité** : les autorités publiques ont les moyens et la flexibilité voulus pour répondre rapidement à l'évolution de la société, tiennent compte des attentes de la société civile lorsqu'elles définissent l'intérêt général et elles sont prêtes à faire l'examen critique du rôle de l'Etat.
- **L'efficacité et efficacité** : les administrations publiques s'attachent à une production de qualité, notamment dans les services rendus aux citoyens, et veillent à ce que leurs prestations répondent à l'intention des responsables de l'action publique

- **La transparence** : l'action, les décisions et la prise de décision des administrations publiques sont, dans une certaine mesure, ouvertes à l'examen des autres secteurs de l'administration, du Parlement, de la société civile et parfois d'institutions et d'autorités extérieures.
- **L'obligation de rendre compte** : les administrations publiques sont capables et désireuses de montrer en quoi leur action et leurs décisions sont conformes à des objectifs précis et convenus
- **La prospective** : les autorités publiques sont en mesure d'anticiper les problèmes qui se poseront à partir des données disponibles et des tendances observées, ainsi que d'élaborer des politiques qui tiennent compte de l'évolution des coûts et des changements prévisibles (démographiques, économiques, environnementaux, par exemple).

Enfin, la bonne gouvernance **ne peut être imposée de l'extérieur**. S'il n'y a aucune volonté politique au sein du pays, l'aide extérieure est peu susceptible de donner des résultats.

**L'appropriation et le dialogue** sont devenus les pierres angulaires des initiatives de développement. L'appropriation des processus de réforme constitue un élément clé dans une stratégie de développement durable.

## ANNEXE 2

### LES OPTIONS DE GESTION COMMUNALE DES AEV

**Les options ont été présentées** à l'atelier du 20 au 22 juin 2006 à Cotonou suite aux expériences étudiées dans de nombreux pays.

**L'atelier a connu la participation :**

- des bailleurs (AFD, DANIDA, Pays-Bas, Allemagne, etc.),
- des Maires et de leurs Chefs service technique,
- des ONG,
- des Services du secteur eau,
- des organisme d'appui à la décentralisation et
- de plusieurs délégations venues du Togo, Mali, Sénégal, Madagascar.

**Les options sont au nombre de six (6)** et chacune d'elles a été étudiée par quatre (4) groupes de travail à travers :

- ses avantages,
- ses inconvénients et
- les conditions de son acceptabilité par les différents acteurs.

Les six (6) options sont présentées aux pages suivantes.

Aussi, les aspects

- de maintenance,
- de suivi/appui-conseil et
- de contrôle

ont-ils été également discutés.

Pour ces aspects on retient que :

- **la maintenance des ouvrages sera** assurée par:
  - le fermier choisi avec l'appui du service public eau
  - ou une société spécialisée agréée par le service public eau
- **le suivi/appui-conseil** sera assuré par:
  - le service public eau
  - ou par un opérateur privé choisi par appel d'offres et payé sur les redevances de l'eau
- **le contrôle du service de l'eau** sera assuré par la Commune.

Les résultats des travaux des 4 groupes sur les six (6) options sont présentés sommairement comme ci-après :

OPTION	LIBELLE	QUOTE (Retenue par)	AVANTAGES	INCONVENIENTS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITE	OBSERVATIONS
1	Gestion directe par la Commune	1 groupe sur les 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• par péréquation l'uniformité du prix peut être réalisée,</li> <li>• création d'emplois communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de compétences (ressources humaines qualifiées) à l'échelle communale,</li> <li>• lenteur administrative,</li> <li>• Mairie est juge et partie,</li> <li>• risques de politisation de la gestion,</li> <li>• conflits avec les communautés,</li> <li>• risques d'affectation des fonds à des fins autres que l'eau</li> </ul>	Peut s'appliquer à titre uniquement provisoire en situation de crise ou cas de défaillance des acteurs	
2	Délégation par la commune à l'AUEP	1 groupe sur les 4	meilleur contrôle par la commune qui, plus que le service public de l'eau, est plus proche de l'AUEP	Ne résout pas les problèmes actuels de gestion	s'applique à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• AUEP déjà existantes et qui gèrent bien,</li> <li>• AEV pour laquelle il a y des difficultés à intéresser un fermier</li> </ul>	Système de gestion actuel
3	Double délégation: Commune-AUEP-Fermier	Aucun	Pas mentionné	Pas mentionné	Pas mentionné	Recommandée dans la stratégie actuelle du secteur eau
4	Contrat tripartite entre Commune-AUEP-Fermier	3 groupes sur les 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• répartition équilibrée des rôles entre différents acteurs,</li> <li>• meilleure professionnalisation à travers le fermier,</li> <li>• participation effective de la communauté,</li> <li>• rôle central de la Commune</li> </ul>	Pas mentionné	s'applique aux anciennes AEV (déjà existantes) (2/4 groupes)	



OPTION	LIBELLE	QUOTE (Retenue par)	AVANTAGES	INCONVENIENTS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITE	OBSERVATIONS
5	Délégation par la commune de la production à un fermier et de la distribution à l'AUEP	3 groupes sur les 4	Répartition des rôles assez intéressante: <ul style="list-style-type: none"> <li>• les problèmes techniques de production confiés à un professionnel,</li> <li>• la gestion de la distribution avec ses aspects sociaux est confiée à l'AUEP</li> </ul>	Pas mentionné	Pas mentionné	
6	Délégation directe par la commune à un fermier	tous les 4 groupes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• simple,</li> <li>• grande professionnalisation à travers le fermier</li> </ul>	Pas de rôle direct aux communautés	s'applique préférentiellement aux nouvelles/futures AEV (2/4 groupes)	

Ainsi, l'ordre de préférence proposé par les 4 groupes de travail se résume en :

Ordre de préférence	OPTION	LIBELLE
1 <sup>ère</sup>	6	Délégation directe par la commune à un fermier
2 <sup>ème</sup>	4	Contrat tripartite entre Commune-AUEP-Fermier
3 <sup>ème</sup>	5	Délégation par la commune de la production à un fermier et de la distribution à l'AUEP
4 <sup>ème</sup>	2	Délégation par la commune à l'AUEP
5 <sup>ème</sup>	1	Gestion directe par la Commune
6 <sup>ème</sup>	3	Double délégation: Commune-AUEP-Fermier